Joseph Lebon

Prêtre de l'Oratoire

Entré : 1782

Né à Arras, le 25 septembre 1765.

Guillotiné à Amiens, le 14 octobre 1795.
24 Vendémiaire an IV

Notes biographiques et bibliographiques

E. Bonnardet
pr. de l'Oratoire
Archiviste.

A consulter :

La citoyenne Varlé : le procès de Joseph Le Bon, Amiens, 1795. 2 volumes.

A. J. Paris : Histoire de Joseph Le Bon et des tribunaux révolutionnaires d'Arras et de Cambrai, 1864, 2e édition, 2 vol. in 8.

Emile Le Bon : Joseph Le Bon dans sa vie privée et dans sa carrière politique, 1858.

" Correspondance de Le Bon avec sa femme, 1845.

" Réfutation article par article du rapport à la Convention Nationale sur la mise en accusation de J. Le Bon, 1855.

L. Jacob : Joseph Le Bon (1765-1795) La Terreur à la frontière, 2 vol in 8. 1933

" La Défense du conventionnel Joseph Le Bon, présentée par lui-même in 8. 1933

Dr Yves Dhotel : Joseph Le Bon ou Arras sous la Terreur. Essai de psychose révolutionnaire. Paris La Française, 1934, in 8, 26 gravures et portrait

G. Lenôtre : Vieilles maisons, vieux papiers, 3e série. p. 3 à 35 avec 3 gravures.

abbé Deramecourt : le clergé du diocèse d'Arras pendant la Révolution. Arras. 1885.

Guffroy : les secrets de Joseph Le Bon.

E. Lecesne : Arras sous la Révolution.

Louise Fusil : Mémoires, souvenirs d'une actrice.

L. Misermont ; prêtre de la Mission : Les filles de la Charité d'Arras guillotinées le 26 juin 1794, dernières victimes de Joseph Le Bon à Cambrai, 2e édition, in 8°, 1901

P. J. Thénard : Qqs souvenirs de la Terreur à Cambrai. Cambrai 1860.

Wallon : Les représentants du peuple en mission : t. V, p. 142.

Feuille de la République N. 125, 6 pluviôse an III.

Rabbe, Boisjolin et Ste Beuve : Biographie universelle des contemporains, Paris, Bocquet, 1839.

Montgey et Poirier : Atrocités commises envers les citoyennes ci-devant détenues dans la maison d'arrêt, dite la Providence, d'Arras par Joseph Le Bon et ses adhérens. Paris, an III, broch. in 8 de 64 p.

" — Idée des horreurs des prisons d'Arras, ou les crimes de Joseph Le Bon, Paris, an III, in 12.

Louis Blanc : Histoire de la Révolution, t. IX

Ivan Gobry : Joseph Le Bon - La Terreur dans le Nord de la France - Mercure de France - 1991

27

N.° 2880 / 385

1. pce

20. 9bre

Paris, ce 26e du 1er de la 2e

Joseph Lebon au ministre de la guerre

je vous fais passer la lettre d'un de mes cousins qui se trompe et sur votre compte et sur le mien. il me prend pour un solliciteur, il a tort; il a tort également en vous croyant ~~[illegible]~~ un homme qu'il faille solliciter.

j'atteste la vérité des faits qu'il allègue en sa faveur. vous le prendrez pour commissaire des guerres, si vous ne trouvez mieux.

Joseph Lebon

fillettes et garçons auxquels il avait payé de la bière, et ces moeurs nouvelles indisposaient les bonnes gens de Neuville. Parfois, l'intrus recevait « de la visite » d'Arras, et, ces jours-là il faisait venir, pour l'aider, sa soeur Henriette. Son bedeau, Ghislain Morel, qui était à peu près sa seule ouaille, meublait en hâte la salle à manger du presbytère, tournait la broche, décantait le vin vieux et s'asseyait au bout de la table. Il y avait là des avocats de la ville, entre autres les deux messieurs de Robespierre et aussi la cousine germaine du curé, Elisabeth Regniez, qui venait de temps à autre, passer quelques jours à Neuville. Le Bon l'appelait familièrement Minie!

Elisabeth était née à Saint Pol le 7 avril 1770 d'Antoine Joseph Régniez, aubergiste et de Marie Josèphe Vasseur. Les relations de Le Bon avec la famille Régniez étaient intimes. Abraham Régniez, frère d'Elizabeth et Lamoral Vasseur, son cousin, habitaient au presbytère de Neuville[1]

(1) abbé Deramecourt Le clergé du diocèse d'Arras pendant la Révolution. Arras. 1885

C'était une robuste fille de 21 ans, fraîche et rousse, aux traits rudes et déjà empâtés. Sa mère, très dévote, veuve d'un aubergiste de St Pol, ne voyait pas sans scrupule s'établir une sorte d'intimité entre Elisabeth et le cousin Joseph qui, parmi le clergé non jureur, passait pour un rénégat.

La rancune haineuse de Le Bon contre son ancien état, tout autant que ses belles relations avec les patriotes avancés, le servaient grandement. Avec sa place de curé de Neuville, il cumulait les fonctions de vicaire à St Waast d'Arras, qui montaient son traitement à plus de 3000#. Le 2 sept 1792, il était élu député suppléant à la Convention; le 15, ses concitoyens le nommaient maire de la ville, et, un mois plus tard, il annonçait ses fiançailles avec sa cousine Minie, à l'indignation de toutes les âmes pieuses et au désespoir de la mère Régniez qui ne se résignait au mariage de sa fille qu'afin d'éviter un scandale plus éclatant. Le Bon n'avait rien tenté, d'ailleurs, pour amadouer sa tante. On a de lui des lettres adressées à sa promise, alors qu'il est encore desservant de la cure de Neuville. Ah! les singuliers billets doux!

Il lui écrit le 12 juin 1792 : « Je te remercie, ma chère, des détails que tu nous as envoyés sur les plaisantes disputes des soeurs Grises et sur l'expédition des braves de Saint Pol. Nos jeunes gens ont été transportés d'une sainte fureur en apprenant les exploits des frères Louis et Alexandre. Dis leur seulement de ne pas faire reposer leurs haines sur les poudres imbéciles qui sont la dupe ou des cy-devant nobles ou de

la prêtraille, mais de porter plus loin leurs regards et de désirer surtout l'extirpation de ce double fléau de l'humanité. »

J Le Bon envoie ensuite des leçons d'orthographe avec un pot de fraises à Elisabeth et signe : « Ton bon ami. J. L.

Quand les derniers scrupules de la tante furent vaincus, il fait sa déclaration le 19 octobre et propose à sa cousine de venir demeurer à Arras où il ne peut, dit-il, abandonner son père dans sa vieillesse. Si elle accepte elle pourra faire publier les bans. Je laisse le tout à sa disposition. Nous cherchons le bonheur : il est à nous si, comme moi, tu aimes la simplicité et tu es libre de préjugés. »(1)

(1) archives Nles. Pièces citées par l'abbé Deramecourt

Il écrit à sa charmante cousine :

— Me voilà devenu grand marchand de messes ; j'en dis jusqu'à 3 les Dimanches et fêtes. Dès 5 heures du matin, je pars à cheval et je fais le tour de ma paroisse, débitant ma marchandise aux amateurs. Le nombre des chalands augmente tous les jours ; je sermone à tort et à travers ; je fais partout le diable à quatre et les choses n'en vont que mieux. »

Parfois la charmante cousine avait des hésitations, et il la sermonnait à son tour :

— Tu es inquiète, incertaine, embarrassée .... Si je t'aime, c'est pour toi ; prends garde de ne point faire ton malheur. J'aimerais mieux renoncer à mes projets que de te causer la moindre peine. Ma tante est la meilleure personne du monde ; mais .... mais .. mais j'ai été couvert d'un habit de coquin et elle respecte ceux qui le portent ; elle s'imagine qu'aucun d'eux ne peut et ne doit prétendre à .... Verrait-elle de bon oeil sa fille .... Ah ! Ah ! Ah ! Taille, tranche tout à ton aise et donne moi fréquemment des nouvelles du résultat de tes opérations. Je t'embrasse de tout mon coeur. »

Le mariage de Joseph Le Bon et d'Elisabeth Régniez eut lieu le 5 Nov 1792 à la mairie de St Pol. C'était, dans la région, le premier mariage purement civil et le premier mariage de prêtre(1). Le Bon, à la cérémonie de son mariage, prononça un discours qu'il adressa ensuite à la Convention. Le texte est au bas de la page suivante.

(1) archives de la Mairie de St Pol

Jamais union ne fut plus tragique. Après 7 mois de séjour à Arras, Le Bon fut appelé à siéger à la Convention en remplacement de son collègue Maniez, décrété d'accusation. Il partit pour Paris le 29 juin avec sa femme et son beau-frère, Abraham Régniez, qui s'était pris pour lui d'une affection dévouée et qu'il employait comme secrétaire : tous se logèrent provisoirement chez un compatriote, l'ami Guffroy ; un mois après ils s'installaient rue d'Argenteuil, dans un appartement loué 600 livres.

Le Bon n'y devait séjourner guère ; son passage à la Convention est de peu d'intérêt ; dès le 9 août, cédant à son besoin d'agitation, il accepte une mission dans les départements du Nord ; il est resté « cet original que rien ne fatigue et que jadis, à Beaune, on voyait arpenter les rues, du matin au soir » ; maintenant il aime à courir la poste, à malmener les palefreniers, à crever les chevaux. Il court de Boulogne à Arras, d'Arras à Pernes, à Saint Pol où il passe quelques jours dans la famille de sa femme, ce qui semblerait indiquer que la tante Regniez était venue à résipiscence. Il rentre en octobre à Paris pour la naissance de son premier enfant. Sa petite Pauline vient au monde le 16 oct. 1793, au moment précis, où, dans la rue voisine, passe la charrette qui conduit la reine à l'échafaud. Quatorze jours plus tard, Le Bon reprend avec sa femme et sa petite fille la route d'Arras où il arrive le 1 Novembre.

Sa mission, prolongée durant huit mois, est un des plus terrifiants chapitres de l'histoire ; il n'y a pas à la conter ici ; ce qui nous occupe, c'est ce que put être la vie privée du Conventionnel au cours de ce sanglant proconsulat.

Mimie ne le quittait pas ; elle allaitait la petite Pauline qui « venait à miracle ». Le ménage était très uni et très tendre ; on vivait, d'ailleurs, intimement, en famille, avec les juges du Tribunal

---

« Magistrats du peuple, dit-il, je viens donner un exemple attendu depuis longtemps par le nombre infiniment petit des prêtres vertueux. Je viens terrasser le préjugé féroce qui condamnait une classe d'hommes à vivre dans le crime et ne leur laissait que le choix des forfaits. Puisse ma démarche solennelle leur ôter toute excuse. Puissent-ils se déterminer enfin à respecter à la fois la nature et la société : la nature en obéissant aux lois de son auteur, en n'étouffant point dans leur germe des êtres qu'il appelle à la lumière ; la société, en ne se servant plus de leur ministère pour abuser la femme ou la fille d'autrui. »
(Abbé Deramecourt : Le clergé du diocèse d'Arras pendant la révolution.)

révolutionnaire, les jurés, les accusateurs et même les huissiers, les geôliers et le bourreau. On s'était logé dans une vieille maison de la rue Saint Maurice datant du 16e siècle : un escalier de pierre, en spirale, dans une tourelle, desservant deux étages, composés d'une chambre unique à alcôve close de volets. Le Bon avait composé sa cour d'amis sûrs et recrutés parmi ses anciens collègues de l'Oratoire. Faguet,[1] son secrétaire, avait été en 1788, surveillant au collège de Beaune ; Warnier,[2] le président du tribunal de Boulogne, y avait professé la 6e ; il eut pour assesseurs deux autres oratoriens qui renouvelèrent entre les mains de Le Bon leur abjuration sacerdotale. Trois oratoriens encore comptaient au nombre des membres du district ; Célestin Lefetz, vice président du tribunal d'Arras était un génovéfain défroqué.[3] Le juré Caubrières était le bouffon de la bande : il tournait agréablement les *carmagnoles* et les *chansons rouges* ; il avait le talent d'amuser de bon cœur la citoyenne Le Bon en racontant, de façon plaisante, les exécutions du jour. « Il me fait rire à ventre déboutonné »,[4] disait-elle. Mais le plus jovial de la société était Rémy, l'intime commensal des Lebon, toujours vêtu d'un habit jaune : ce pourquoi Mimie l'appelait « son petit canarien ».[5] Le Bon l'avait institué « le pourvoyeur de ses terribles amies, sa femme et la guillotine », et le petit canarien, toujours sautillant, toujours rieur, « se targuait d'avoir à son compte trente ou quarante têtes de pères de famille. » La tendre Mimie ne dédaignait pas de mettre elle-même la main à la besogne.

« A peine était-elle arrivée à Arras avec son mari qu'elle dit à l'accusateur public Demuliez avec l'air d'une mégère : « Ah ! ça, il faut qu'il tombe ici 5000 têtes ! » – L'accusateur public lui répond : « Diable, je serais bien embarrassé de trouver cinq quarterons pour tout le département. » – « Eh bien, dit-elle en présence de son mari, si tu n'en indiques pas 5000, la

(1) note en bas.

(2) Le seul fait exact. A. J. Paris : loc. cit.

(3) Wallon : Les représentants du peuple en mission T. V. p. 142

(4) Deramecourt, loc. cit.

(5) Guffroy : les secrets de Joseph Le Bon

---

(1) Erreur : Faguet ne fut jamais de l'Oratoire. Ancien élève de Beaune en 1788, Faguet servait à l'armée du Nord, lorsque, en germinal an II, il fut attaché comme secrétaire à son ancien professeur. Faguet mourut avoué à Saint-Pol. (A. J. Paris, loc. cit.)

Pierre tombera » — « Voyons, dit Le Bon, combien crois-tu qu'il y en a dans le district de Bapaume ? — Je n'en connais pas à faire tomber : il y a bien des gens qui ne sont pas très républicains ; mais il n'y en a pas de contre-révolutionnaires. » — Le Bon ou sa femme dit : — « Je vois bien que tu ne veux pas parler, mais mon petit canarien m'en indiquera. » (1)

(1) Deramecourt loc. cit.

Dans les papiers du Comité révolutionnaire se retrouve une lettre signée d'elle, où elle dénonce comme « très suspectes » deux pauvres femmes d'Arras. Ce fragment de dialogue entre elle et son mari a été précieusement noté et recueilli : « Tiens m'n'ami, disait-elle avec son accent mi-patois, regard' chell'là, donc : elle a une f... figure : ch'est eune aristocrate. — Oui, Mimie, tu as raison, laisse-moi faire : je vais arranger cette b.... là : elle a une mine à guillotine .... » (2)

(2) Guffroy, loc. cit.

Mimie manquait rarement, d'ailleurs, d'assister aux exécutions du haut du balcon de la Comédie, aux côtés de son mari empanaché et crânement appuyé sur un cimeterre ; ses courtisans l'entouraient : Hidoux, Gamot, Béru, Darthé, Gouillart. « On avait le nez sur l'échafaud » tant la place est étroite et l'on ne perdait rien de la mine des condamnés. Le Bon, qui les connaissait bien, les imitait par avance, faisant allusion à leurs tics familiers : « Celui-là fera Bah ! Bah ! Bah ! en mettant le nez à la petite fenêtre, et celui-là fera quay ? » Le petit canarien disait des drôleries ; des musiciens jouaient le Ça ira ; il y avait une galerie pour les spectateurs et une buvette au pied de la guillotine. Quand c'était terminé, le bourreau et les huissiers s'amusaient parfois à disposer dans des attitudes obscènes ou ridicules les corps tronqués et nus jetés sur le pavé rouge.

Puis on soupait, et l'on soupait bien. Dans cette cité où le commerce était anéanti, où, dans des quartiers entiers, les maisons restaient closes, où les immenses locaux de Saint Waast, de l'abbatiale, des Baudets, des Orphelines, de l'Hôtel-Dieu, de la Providence, des Capucins, du Vivier regorgeaient de détenus ; dans cet Arras dont les voyageurs se détournaient, faisant des détours de 10 lieues pour éviter la ville maudite, la cour de Le Bon et de sa femme vivait dans le luxe ; luxe de table, tout au moins ; les archives gardent d'éloquents mémoires de

(1) Guffroy : loc. cit.

fournitures.[1] L'ex-oratorien était friand de coquillages et, en dépit des arrêtés du Comité de Salut Public sur les pêches maritimes, la flotille de Boulogne allait au large chercher des huitres pour la table du proconsul.

« Darthé, l'un des jurés de Le Bon, étant en mission à Boulogne, enfreignit un arrêté du Comité de Salut public qui défendait de sortir des bateaux pêcheurs et envoya chercher des huitres pour Joseph Le Bon. » Voilà qui n'est pas bien criminel : en général il faut se méfier des exagérations de Guffroy – un très piètre personnage, – et aussi de celles des témoins appelés au procès de Le Bon. Nul document ne permet de les mettre en doute ni de les écarter ; mais il « y en a trop. », il y en a surtout d'invraisemblables. Que penser, par exemple, de cette révélation de Guffroy :

– Dans un conciliabule où tu étais, toi, Le Bon, Daillet, Galand, Caubrières, Darthé et peut-être qqs autres, vous avez parlé de la multiplicité des détenus, de l'embarras de s'en défaire en détail et l'un a dit : – Nous voilà bien embarrassés ! – eh ! f.... il n'y a qu'à leur f... une gamelle de vert de gris ! – Non, dit un autre, il faut leur faire la soupe dans une grande chaudière de cuivre, on y laissera, comme par mégarde, venir du vert de gris... » Ce projet a percé et les prisonniers l'ont su ; toi-même, dans ton étourderie, tu t'en seras vanté à ta digne femme et à tes fidèles exécuteurs.[2] »

(2) Guffroy, loc. cit

On réquisitionnait le chocolat pour ses bavaroises et la fine fleur pour ses pâtisseries, tandis que les bourgeois étaient réduits à la ration d'une ½ livre de pain d'orge et d'avoine. Il serait trop aisé de rendre le tableau effroyable et je choisis à dessein les traits les moins brutaux, – ceux seulement qui sont indispensables au croquis que j'essaie de tracer.

Le 9 mai 1794, vers 5h du soir, Le Bon fit son entrée à Cambrai.

Les Cambraisiens, qui ne le connaissaient encore que de réputation, virent défiler d'abord quinze ou vingt estafiers, « l'oeil farouche, la figure enflammée, portant carmagnoles et pantalons. Les pantalons sont notés dans tous les récits et paraissent avoir produit plus défavorable impression que le reste. Ces hommes regardaient d'un air effronté les passants médusés ; ils avaient de grands plumets tricolores sur le côté du chapeau, lequel était, par surcroit,

surmonté d'un bonnet rouge. Tous étaient armés de larges sabres et de pistolets passés à leur ceinture. C'était l'avant-garde. Derrière eux venait le conventionnel : assez grand, maigre, se tenant très droit, « presque renversé », le teint coloré — on assure qu'il mettait du rouge ; les joues marquées de petite vérole, les cheveux en désordre et réunis sur la nuque en une queue énorme[1]. Il se courbait légèrement pour faire tourner un sabre qu'il avait à la main et reprenait aussitôt son attitude ampesée, criant des choses qu'on ne comprenait pas et apostrophant les curieux garés contre les maisons[2]. Suivait une troupe de gens, débraillés pour la plupart, uniformément coiffés du bonnet rouge : c'étaient les membres du tribunal, le bourreau et ses commis. Tout ce personnel alla camper dans la maison d'un émigré, M. Carigot de Santerai et, cinq jours plus tard, la guillotine fonctionnait.[3]

Mimie était arrivée deux jours après son mari, amenant sa petite Pauline qu'elle n'allaitait plus : ordre fut donné d'apporter chaque jour chez Dechy deux ou trois pots de lait provenant des vaches de l'hospice. Car la citoyenne représentante, à peine débarquée, avait trouvé trop étroite la maison Santerai et avait fait choix pour se loger de l'hôtel d'une ci-devant Mme Dechy, guillotinée la veille. La maison était remplie de provisions « en vins, jambon, sucre et volailles » ; elle avait un autre avantage : son balcon faisait face à l'emplacement de l'échafaud. « D'ici, disait Mimie, nous pourrons voir tomber les abricots »[4]. Le spectacle valait d'être vu : depuis la sortie de la prison jusqu'à la dernière tête tombée, le bourdon, — l'ancienne cloche du roi, — solennellement sonnait en volée. Un bataillon d'enfants faisait la haie autour de la guillotine : comme à Arras il y avait musique et, tout aussitôt, représentation théâtrale, car Le Bon, outre ses juges et son bourreau, avait amené un orchestre et une troupe de comédiens.

La maison Déchy était organisée « pour recevoir », et la représentante s'imagina de donner des fêtes : le petit Caron se chargea des invitations, — des sommations plutôt, — adressées aux Cambrésiennes qui n'osaient s'y soustraire. On servait des rafraîchissements, des liqueurs, des bocaux remplis de cerises à l'eau-de-vie, des pains de sucre, saisis chez les épicutés de la veille ; on reconnaissait leurs cristaux, leurs porcelaines, leur argenterie. Mimie se pavanait, trônait, « faisait la reine » ; elle s'attribuait, maintenant, un caractère

(1) Le signalement de son passe-port.

(2) G. J. Chérard : Qqs souvenirs de la Terreur à Cambrai.

(3) A. J. Paris : Histoire de J. Le Bon

(4) G. J. Chérard

officiel et, dans les cérémonies publiques, elle faisait porter avec ostentation son enfant qu'on acclamait. Assidue aux débats du Tribunal, elle se plaçait à côté de son mari, en face des jurés, et, après chacun des interrogatoires, leur indiquait son opinion « en se passant transversalement la main sur le cou. »(1)

(1) J. Thénard.

Une dame de la ville, Mme Douay, s'étant avisée de solliciter la liberté de son mari, entra par mégarde dans un salon où qqs jurés faisaient cercle autour de la citoyenne Le Bon. La représentante, voyant cette femme éplorée, s'écria : « Qu'est-ce que c'est que ça ? que veut-elle ? — Parler au représentant. — On ne parle pas ! Mettez ça à la porte ! » Elle trouvait des mots sinistres. Le soir, en se mettant à cette table où elle soupait quotidiennement avec son mari, les juges, l'accusateur et le bourreau, — une sorte d'ogre, à tournure d'hercule, qui s'appelait Outredebanque ; — quand les obligations mondaines l'avaient empêchée de suivre les opérations du Tribunal, elle demandait gracieusement : « Combien avons-nous ce soir de têtes de veau ? »... Elle désignait sous le nom de Saloir de Le Bon la fosse commune, toujours béante, où s'entassaient les corps des suppliciés. Pendant bien des années après la Terreur, les Cambrésiens gardaient le cauchemar de cette « hyène », plus honnie peut-être que son redoutable époux ; il n'y a pas longtemps on chantait encore dans la région une complainte dont un refrain disait :

« Quinze par jours, je m'en contente ! »
J'ai, de la sorte, ouï parler
Madame la représentante
Qui voulait voir le sang couler.

Cette épouvante prit fin pourtant.

Le 11 thermidor, au milieu d'une fête, le bruit se répand que Robespierre est mort : Le Bon, sans prendre le temps de réunir ses papiers, quitte sur-le-champ Cambrai avec Mimie et Pauline, traverse Arras où il les laisse ; à minuit il leur dit adieu, monte en chaise et gagne Paris.(2)

(2) Emile Le Bon

Le 15, il est écroué au Luxembourg. Sa femme, affolée de peur, s'est réfugiée chez sa mère à S. Pol. On l'y laisse tranquille durant un mois ; le 8 fructidor elle est arrêtée à son tour « prévenue d'actes d'oppression », et conduite à Arras où on l'emprisonne, avec sa fille, à la Providence

Une lettre de l'agent national près le district de Saint-Pol, en date du 25 fructidor an II, annonçait au comité de surveillance son envoi à Arras et l'assemblée décidait que cette citoyenne serait détenue dans la maison de la ci-devant Providence[1]. Elle allait être mère pour la seconde fois. L'usage établi par les principes républicains accorde aux sexes détenus en pareil cas la permission de se rendre en la maison de l'Humanité pour y être traitées jusqu'à rétablissement » ; *Division du comité de surveillance* ; mais une exception fut faite à l'égard de la femme de Le Bon : « Considérant que le citoyen Mury, directeur de la maison de l'Humanité, est l'intime ami des Daillet, Darthé et Caubrières, agents de Joseph Le Bon, arrête qu'elle restera dans la maison de la Providence où elle recevra tous les secours et commodités qu'exigera sa situation.[2] »

Henriette Le Bon venait chaque jour à la prison pour distraire et promener Pauline. « J'étais encore en prison quand on y amena la femme de Le Bon. Je l'ai vue visitée par tous les terroristes qui étaient encore en liberté. Je l'entendis un jour dire : « J'ai 4000 têtes à faire tomber, car mon règne va recommencer ; j'ai toujours régné, même en prison[3]. »

Abraham Régniez, de son côté, était parti pour Paris, afin d'assister Le Bon dans ses préparatifs de justification.

Nul, au reste, ne s'occupait du conventionnel : on l'oubliait dans sa prison : lui-même comprenait qu'il devait se taire et, pendant plus d'un an, il prit sa détention en patience.

On a conservé les lettres que, au cours de ces 14 mois, il écrivit à sa femme. Ces billets, adressés par le prisonnier de Paris à la prisonnière d'Arras, sont déconcertants. À part qqs très rares phrases dans le style de l'époque, où Le Bon exalte « sa vertu romaine » et où il se déclare heureux « d'être enfin l'objet de la persécution des méchants », on n'y rencontre que l'expression des sentiments du plus tendre des pères, du plus aimant des époux. Quelle sollicitude pour l'état de sa chère Mimie ! Quelle joie en apprenant, le 19 brumaire, la naissance de son petit Émile. « Il se souviendra un jour, le luron, qu'il est né dans les fers ! » Quelle inquiétude de savoir si l'enfant prend bien le sein, s'il prospère, s'il ne fatigue pas sa maman. Celle-ci, de son côté, s'ingénie à encourager son mari : elle lui conte les jeux de Pauline, les progrès d'Émile : elle tient la petite main du Baby et lui fait écrire 4 mots à l'adresse de son papa. Lui, qui n'a jamais vu son fils, — et qui ne le verra jamais, — trace le portrait qu'il s'en imagine.

(1) E. Lecesne : Arras sous la Révolution.

(2) id

(3) Déposition de la Dame Thellier au procès de Le Bon

Et, sans cesse, sa pensée revient à sa chère petite Pauline. Dans une des prisons où il séjourne, il s'attache à une enfant de 9 mois, une petite Julie, détenue avec sa jeune mère et dont les manières caressantes lui rappellent sa fille, à lui .... Il voudrait bien la toucher, cette Julie, la serrer dans ses bras ; mais osera-t-il ! Et il se contente de regarder :

— cette petite Julie, écrit-il, je la considère en ce moment, presque nue, sans bas, sans souliers, se traînant à 4 pattes dans le jardin, et s'exerçant ainsi, mieux qu'avec un maître de danse, à marcher d'une manière assurée. Elle joue avec les pierres, les mouches, les chiens. Je crois voir Emile ou Pauline, et de douces larmes roulent de mes yeux." (1)

(1) Emile Le Bon : J. Le Bon

Voici, maintenant, qu'il fait peindre son portrait, où il est représenté :

" Offrant à qq'un une rose et des fraises avec cette devise : Si, dans un an... Le médaillon, de l'autre côté, comprend, outre divers enjolivements, un chiffre composé de ces lettres : J.L. — E.R ; plus une femme donnant le sein à un petit enfant et une fillette qui la tient par la jupe. Tu me diras si tu connais qq. chose à tous ces emblèmes."

De temps à autre un mot comme celui-ci, presque un remords :

— Qu'on me loue, qu'on m'excuse, qu'on me tue, tout cela m'est égal ; il n'est pas en mon pouvoir que le passé n'ait existé. Puissent les maux de la patrie ne le faire jamais renaître !"

Puis, c'est le récit des terribles séances où il comparait à la barre de la Convention, les lettres hâtives écrites d'Amiens, où on le juge, et celle-ci, la dernière : il va mourir dans une heure, il repasse toute sa vie, il sait qu'elle n'est " qu'une suite d'actions vertueuses, que les services qu'il a rendus sont immortels, que ses enfants ne tarderont pas à recueillir la reconnaissance nationale ..." Enfin, c'est un court post-scriptum à l'adresse de son jeune beau-frère, qui rôde, éploré, autour de la prison :

" — Je m'endors à bien des maux ... Embrasse mille fois ma femme pour moi ! Tendre Mimie, Pauline, Emile !.. Consolez-vous ! Je te renvoie une chemise, un mouchoir, un serre-tête, l'acte constitutionnel, deux peignes, ma cuiller et ma fourchette. Je dois 20 francs que tu payeras au geôlier pour mes draps. Adieu à tous nos amis et " Vive la République ! " Amiens, ce 24 vendémiaire,

(1) Joseph Le Bon par Emile Le Bon

jour où Pauline a deux ans ! »[1]

Il dîne comme à son ordinaire, boit, à 2 reprises, une pinte d'eau de vie. Quand on le revêt, aux termes du jugement, de l'infamante robe rouge des parricides, il murmure : « – Passez ce vêtement à la Convention, dont je n'ai fait qu'exécuter les ordres ! »

L'heure était venue. Il but encore un coup d'eau-de-vie : dans le trajet de la prison au Marché-aux-herbes, l'exécuteur fut obligé de le soutenir pour l'empêcher de tomber.[2] Était-il ivre ? On l'a dit. Il se jeta pourtant sur la bascule.... Une foule hurlante suivit le cadavre que les valets du bourreau portaient en terre : le cimetière fut envahi, le corps lapidé.

(2) A. J. Paris

« Une foule immense suivit le cadavre que les valets du bourreau portaient en terre, et voulut lui donner un témoignage énergique de ses sentiments, une dernière preuve de son exécration : son cadavre fut couvert de pierres jetées dans la fosse par cette multitude indignée. Il y a qqs années, des travaux exécutés dans le cimetière d'Amiens mirent tout à coup une fosse à découvert : on la trouva remplie de pierres. On se souvint alors que le peuple avait poursuivi cet homme détesté jusque dans sa tombe, le jour de son inhumation et qu'il l'avait lapidé en signe de malédiction : cet amas de pierres était la preuve évidente qu'on avait retrouvé les restes de Le Bon : il n'y avait point à se tromper, nul autre n'avait été enterré avec une pareille manifestation. »[3]

(3) J. G. Thénard.

De fait on déblaya la fosse et on retrouva au fond le squelette : un médecin d'Amiens s'adjugea le crâne qui figure aujourd'hui dans une collection.

Le lendemain, un huissier du jury d'accusation se présentait à la prison de la Providence, à Arras, et déclarait à la femme Le Bon qu'elle était libre. Elle fit un paquet de ses hardes, descendit, portant le petit Emile et tenant par la main Pauline. Sur son passage, personne ne dit mot. Au greffe de la prison, elle trouva son frère Abraham, qui se jeta sur elle en sanglotant ; c'est ainsi qu'elle apprit la mort de son mari. Le jour même, elle prenait la voiture de Saint Pol avec son frère et ses deux orphelins : elle arriva le soir chez sa mère et s'enferma pour pleurer. Depuis lors, on n'entendit plus parler d'elle : on sait seulement qu'elle était encore à St-Pol en 1814 ; à cette époque, craignant sans doute les représailles possibles des royalistes triomphants, elle quitta le

Pas de Calais. On croit, sans en être certain, qu'elle se réfugia dans une ville de l'Est ; un mot de son fils fait connaître qu'elle mourut en 1830.

Nulle trace de Pauline. Se maria-t-elle ? Mourut-elle en bas âge ? Se terra-t-elle, avec sa mère, sous un faux nom, dans une contrée éloignée de l'Artois ? Tout le monde à Arras, à St Pol, l'ignore ou le tait : les états civils, sur ces points, sont muets, les archives discrètes.

Léandre et Henri Le Bon, les deux frères du conventionnel, ~~toutes~~ tous deux, comme leur aîné, mariés à St Pol, durent changer de nom, ainsi que leur père : la mère, toujours folle, était morte à l'hospice en février 1795, tandis que son fils était détenu au Luxembourg.

Henri Le Bon avait épousé la fille de Ferdinand Graux, chapelier à St Pol. Il était employé comme secrétaire commis au département à 1200 livres, quand le 21 sept. 1795, Lacoste et Pessard le nommèrent commissaire des guerres pour la durée de 1793[1]. Le 16 nivôse an II, il est promu directeur de l'Hôpital Saint Jean (Hospice national) 3000 livres.

Léonard Le Bon, frère cadet du conventionnel, était au 1 sept 1790 contrôleur des ventes d'Arras en remplacement de son père, sergent à verges de cette ville. Léonard fut ensuite expéditionnaire à la mairie d'Arras. Il avait épousé le 11 fév. 1793 Angélique Régniez, fille d'un huissier de S. Pol.[2]

Henriette Le Bon, la plus jeune soeur, restait seule, sans moyens d'existence : tous les siens étaient morts ou cachés ; l'horreur qu'inspirait dans Arras le nom qu'elle portait faisait d'elle une réprouvée que nul n'osait employer ou secourir, encore qu'on la sût douce, honnête et très pieuse. Comment sa douloureuse situation fut-elle connue d'un des anciens élèves de l'Oratoire de Beaune, ce jeune Barthélemy Masson dont nous avons cité le nom ? On a supposé que ce jeune homme, qui avait gardé de ses relations avec le P. Le Bon un souvenir quasi religieux, vint, la Terreur finie, recueillit à Arras même les éléments d'une réhabilitation de son ancien professeur ; il connut ainsi la détresse d'Henriette ; il avait 23 ans, elle en avait 20 ; le fait certain est qu'il l'épousa et s'établit avec elle à Mons, en Belgique, où il professa la littérature.

Quand Emile eut atteint sa 5e année, Barthélemy Masson l'appela à Mons et se chargea de

(1) Il doit y avoir une faute d'impression

(2) a Paris.

son éducation. Le petit Le Bon grandit donc entre sa tante, toute dévote et charitable, et le plus fidèle ami, le plus fervent admirateur, plutôt, de la mémoire de son père. Tout enfant, il apprit qu'il était le fils d'un homme « d'une expansive et inépuisable bonté, — d'une vertu austère et simple, — d'une douceur et d'une modération exemplaires. » On ne lui cacha pas, qu'au nom de ce pur héros « restaient attachées et comme identifiées toutes les idées de violence, de férocité, de dépravation »; que « la calomnie et le machiavélisme avaient défiguré sa vie » — et que la Convention, « après l'avoir investi de pouvoirs illimités, l'avait lâchement et illégalement sacrifié aux rancunes thermidoriennes. »

Être le fils d'un monstre et adorer ce monstre : savoir qu'on porte un nom flétri et se glorifier de ce nom, tels furent, dès qu'il eut l'âge de penser, les sentiments d'Émile Le Bon. En 1817, B. Masson mourut à Bruxelles ; Émile était à cette époque à Paris où il terminait ses études de droit. Le 31 Xbre de cette même année, il obtenait son diplôme de licencié ; six mois plus tard, le 12 juin 1818 il était admis au stage et inscrit, le même jour, au tableau des avocats.[1] C'était un jeune homme de petite taille, d'une farouche austérité de moeurs, taciturne, nerveux, avec l'air « d'être autre part », écrivait quelqu'un.

Il était « autre part » en effet. Il avait l'obsession d'Arras, de ce balcon de la Comédie, où son père et sa mère se tenaient, tandis qu'on guillotinait sur la place… Il avait lu le procès de Le Bon, il l'avait relu, il le savait de mémoire : à chacune des pages de ce répertoire d'atrocités, il avait pu dire : « Mon père ! C'est mon père ! » Il imaginait bien que tout cela était calomnie ; il se répétait ce mot dont il avait fait la règle de sa vie : « Malheur aux vaincus dont les vainqueurs se constituent les historiens et les juges ! » Et il se demandait par quels moyens il pourrait confondre les imposteurs et rétablir la vérité. Sa mère, qu'il voyait chaque année et que, chaque année, il trouvait en pleurs, lui fit remise des lettres écrites par Le Bon pendant les 14 mois de captivité qui précédèrent sa condamnation : elle n'était plus <u>Madame la représentante</u>, mais une pauvre femme toute pénétrée du souvenir attendri de l'homme qu'elle avait aimé. Ses années heureuses, à elle, c'étaient les

[1] Archives du Ministère de la Justice

dates maudites de 93 et 94 ; les choses d'alors, estompées dans le brouillard du passé, lui apparaissaient sans doute gracieuses et souriantes.... Elle devait, tout de même, avoir d'étranges réminiscences.

Tant que dure la Restauration, Emile Le Bon se contient ; il se prépare pour l'avenir ; en 1832, il sollicite un emploi et il est nommé juge d'instruction à Chalon sur Saône. Il y séjourna 38 ans. Bon nombre de nos contemporains l'y ont connu. Il vivait seul, avec une domestique, un cerbère, qui défendait sa porte contre les indiscrets ; personne ne se souvient d'être entré chez lui ; il était d'une pruderie extrême, très pauvre, n'ayant presque, pour toutes ressources, que son modeste traitement ; il était fermement résigné au célibat, ne voulant pas perpétuer « son nom douloureux. » On le rencontrait par la ville, coiffé d'un chapeau de paille bizarrement garni d'un gland qui pendait sur son dos ; il avait beaucoup de relations et pas un ami ; la plupart du temps silencieux, il était pris, par moments, comme les timides, d'un prurit de conversation ; il se montrait empressé, serviable, avec une nuance d'obséquiosité. Un de ses collègues racontait qu'au 25 février 1848, assistant, accompagné des autres membres du tribunal, sur le perron du Palais de justice de Chalon, à la proclamation du nouveau gouvernement, il entendit près de lui une sorte de sanglot étouffé ; il tourna la tête, et vit Le Bon, transfiguré, tremblant d'enthousiasme, soulevant sa toque de sa main frémissante, il poussa un cri triomphal de <u>Vive la République</u> ! Puis, se sentant l'objet de l'attention de ses voisins, il fit un effort et reprit son masque ordinaire de résignation mielleuse. Pourtant, à quelques mois de là, ses chefs durent calmer son zèle ; il croyait les temps révolus et prônait, avec trop de feu, les bienfaits du gouvernement révolutionnaire. Il demanda un avancement qui lui fut refusé. — « Le motif du rejet de mes sollicitations, écrivait-il au ministre, on ne me l'a jamais donné.... et je n'avais pas besoin qu'on me le donnât, pas plus que je n'ai besoin de le donner moi-même. » (1)

(1) Communication particulière.

Il avait déjà, en 1845, publié en un volume les <u>Lettres de Joseph Lebon à sa femme</u>. En 1853, il leur donna comme complément <u>quelques lettres de Joseph Le Bon antérieures à sa carrière politique</u>.

Ces deux publications n'eurent aucun retentissement.

En 1855, il fit imprimer la Réfutation, article par article, du rapport à la Convention Nationale sur la mise en accusation de Joseph Le Bon, nouvelle brochure tout aussi peu appréciée que les précédentes ; elle est curieuse, cependant, et il serait précieux de savoir où Emile Le Bon puisa les éléments de sa réfutation. Dans les souvenirs que lui avait transmis sa mère, peut-être ? Dans un travail ébauché par Masson ? Il est certain qu'à cette époque il ignorait encore que les papiers de son père sont conservés aux Archives Nationales ; il n'eut connaissance de ce dépôt qu'en 1858 : il vint à Paris, s'installa aux Archives, copia pendant tout un été ; on croit qu'il entreprit alors, pour la première fois, le voyage d'Arras et de Cambrai. Ses recherches fournirent la matière d'un nouveau volume : Joseph Le Bon dans sa vie privée et dans sa carrière politique, par son fils Emile Le Bon.

Encore qu'il en fît une copieuse distribution, l'ouvrage n'eut pas de lecteurs, il fut connu cependant à la Chancellerie et considéré « comme une imprudente entreprise de piété filiale »

Voici les notes qu'un des chefs d'Emile Le Bon insérait à son dossier : « Mille à 1200 frs de revenus, moralité opulente, esprit éclairé mais versatile, homme honorable, délicat et estimé. Grande pureté de moeurs, aménité de caractère, plus disposé à juger avec son coeur qu'avec sa raison, opinions très modérées, parfait honnête homme, fils du fameux révolutionnaire. »

Le Premier Président de la cour impériale de Dijon écrivait à Emile Le Bon en accusé réception de son volume. — « Je rends hommage au sentiment de piété filiale qui a présidé à cette oeuvre. Mais, souffrez que je vous le dise, je ne puis considérer la mémoire de votre père comme intéressée à cette publication et il eût été préférable à mon avis que vous vous en fussiez abstenu. Ne voyez, Monsieur, dans ma franchise qu'un nouveau témoignage de l'estime et de la considération que je vous porte. »

Dijon, 5 Nov. 1864 Note du Premier Président de la cour impériale. — « Le Bon Emile, juge au tribunal civil de Chalon depuis le 12 X 1832, est né le 7 Nov 1794. Il est donc arrivé à la limite d'âge fixée par le décret du 1 Mars 1852. M. Le Bon porte son nom douloureux de manière à forcer tous ceux qui l'approchent à oublier son origine pour ne songer qu'à ses excellentes qualités ;

il vit dans la retraite où le confinent ses goûts et son très chétif patrimoine. Sa vie privée est des plus honorables ; à cause du nom qu'il porte et qu'il n'a pas voulu transmettre, il se résigne au célibat. etc..

Dès que Le Bon eut atteint l'âge de la retraite, on liquida prestement sa pension

Il vécut encore qq temps à Chalon : la réduction de ses ressources lui interdisait de nouvelles publications et il souffrait du peu de succès de ses tentatives. Il s'isola davantage, cessa de se montrer dans la société, qui ne le relança point ; il était devenu très pieux ; à la messe du matin, dans l'église St Pierre, les fidèles le trouvaient prosterné sur les dalles et l'on disait aux enfants qui se souviennent d'avoir frissonné de peur : " Regardez bien, c'est le fils d'un monstre qui expie les forfaits de son père. "
Un peu avant la guerre, il quitta Chalon, et n'y reparut plus. On croit qu'il mourut en 1870, on ne sait où.

Feuille de la République = N 125, sextidi, 6 Pluviôse l'an III de la République française une et indivisible.

Convention nationale séance du 6 pluviôse. La société populaire de Bapaume, écrit : " Il nous tarde d'apprendre la mise en accusation de l'infâme Lebon. Les preuves de ses crimes ne seront sûrement point équivoques. Nous vous en parlons avec la conviction intime de leur atrocité. Nous avons vu Lebon ravager ces contrées comme un fléau destructeur. Ces contrées paisibles, dont les habitants ont, depuis l'origine de la Révolution, manifesté leur zèle et leur dévouement pour la chose publique, Lebon est venu sans nécessité les comprimer par la terreur, y faire couler le sang, choisir pour ses satellites les êtres immoraux et les plus cruels qu'il chargeait d'approvisionner la guillotine. Lebon a commis toutes ces atrocités. Nous demandons justice au nom des lois et de la nature outragées. Que les complices de ce tigres soient punis à leur tour selon le degré de leur perversité.

id. N. 127 Octidi, 8 Pluviôse. Convention Nle, séance du 7 Pluviôse.

La société de Béthune envoie une malle pleine de pièces contre Joseph Lebon. Renvoyé au comité de Sûreté générale pour en faire le dépouillement.

Notes de l'Ex Confrère Maurice André Gaillard, conseiller à la Cour de cassation, mort le 11 X^bre 1844

Notes conservées mss. à l'Evêché de Meaux, et dont une copie fut donnée en mars 1868 par l'abbé Denis à M. Hamel. Voir cette copie dans les Dossiers de Juilly de ma collection

« Le zèle de l'abbé Carrichon, ne trouvant pas toujours les mêmes encouragements, ses efforts n'ont « pas tous obtenu le même succès. Il avait connu Joseph Lebon jeune encore et l'avait perdu de vue depuis « longtemps. Il trouve moyen de pénétrer dans sa prison et, comme il avait autant d'esprit que de zèle et « d'instruction, il s'était fait un plan dont il espérait tirer un grand avantage.

« Lebon parut sensible à cette démarche. — Je suis ravi, dit-il, que la hâche révolutionnaire ait épargné « un homme aussi estimable. Votre visite justifie pleinement l'idée que je m'étais faite de votre charité; mais elle « ne produira pas l'effet que vous en attendez. J'ai comblé la mesure et Dieu, que j'ai abandonné, tout puissant « qu'il est, ne peut plus me pardonner; le fanatisme de la liberté m'a sans doute exalté la tête; mais jamais « il n'a effacé les principes que vous avez gravés dans mon coeur et je n'ai pas commis une mauvaise action sans « éprouver un remords .... Jugez combien j'ai dû en étouffer pour acquérir la fatale célébrité que j'ai attachée « à mon nom !... Trop de victimes de mes fureurs crient vengeance pour que leurs voix ne soient pas écoutées « et le genre de mort qui m'est réservé, ne peut pas les satisfaire pleinement. Il me serait facile de me soustraire « au supplice par une mort volontaire; mes complices, ceux dont je n'ai fait qu'exécuter les ordres, s'empresseraient de « m'en fournir les moyens. Je ne commettrai pas ce dernier crime. L'ignominie de ma mort peut arrêter ceux « qui seraient tentés de m'imiter. C'est la seule réparation que je puisse faire à l'humanité. Cette pensée me « fera monter à l'échafaud avec courage. Quant à la justice divine, une éternité de souffrances peut seule « la satisfaire

« L'abbé Carrichon ne s'attendait pas à n'avoir à combattre que des arguments aussi futiles. Il lui fut facile « de montrer à Lebon qui, d'après ses aveux, n'avait point perdu la foi, que la croyance en un Dieu rédempteur « ne peut pas admettre une justice inflexible. Il prolongea cette première conférence autant qu'il lui fut possible « et se retira avec d'autant plus d'espérance que Joseph Lebon parut satisfait lorsqu'il lui annonça qu'il le « reverrait le lendemain.

« Fort de la profession de foi de la veille et toujours plein de confiance, le bon abbé vint reprendre la « conférence. Lebon, toujours doux et poli, lui renouvelle ses remerciements d'une démarche aussi peu

" méritée. Puis, du ton le plus calme, mais le plus décidé :
— J'ai réfléchi sur tout ce que vous m'avez dit hier. Je persiste dans ma résolution ; je suis inébranlable.
" Un plus long séjour ici ne ferait que vous affliger ; retirez-vous ; plaignez-moi et ne vous présentez plus ; je ne
" vous recevrai pas davantage.

" L'abbé Carrichon essaya vainement de vaincre cette résistance. Lebon ne répondit à aucune de ses
" observations. Il se présenta plusieurs fois depuis sans pouvoir pénétrer et je l'ai souvent entendu soutenir
" que cette obstination et les raisonnements sur lesquels elle était fondée, ne pouvaient s'expliquer que par
" une aliénation mentale. Puisse-t-elle, disait-il, avoir précédé les fureurs de ces malheureux ! "
" Pour nourrir cette idée qui le consolait, il racontait que, longtemps avant qu'il fût proconsul, Joseph Lebon,
" curé d'un village à deux lieues d'Arras, remplissait tous ses devoirs avec zèle et une grande exactitude ;
" mais que, chaque dimanche, aussitôt après les vêpres, il endossait l'uniforme de garde national et
" le sabre au poing, conduisait ses paroissiens à la société populaire d'Arras, où il parlait avec autant
" de chaleur qu'il l'avait fait le matin en expliquant l'Evangile.

" Le Père Carrichon se rappelait d'ailleurs le trait de folie qui avait fait chasser Joseph Lebon de l'Oratoire.
" Il professait avec distinction la rhétorique au collège de Beaune, où successivement il avait régenté toutes
" les classes à partir de la 6e. Les élèves auxquels il donnait les plus grands soins, l'aimaient et le respectaient
" comme un Père et si la douceur de son caractère lui avait concilié l'attachement de ses confrères, la régularité de
" sa conduite, son zèle, sa piété même lui avaient acquis leur estime. Dans les premiers jours du mois d'août 1789
" par une chaleur excessive, il se chargea de conduire les pensionnaires en promenade et l'un d'eux fit une fugue
" et retourna chez ses parents.
" Lebon, désolé de cette aventure, ramena bien vite le troupeau au bercail et se mit, sans succès, à la
" recherche de la brebis égarée.

" La chaleur, la fatigue, le danger que court le fugitif, le regret peut-être d'avoir manqué de surveillance
" l'agitent au point de lui faire perdre la tête. Monté sur un tonneau qui se trouve sur la place publique,
" il peint les Pères de l'Oratoire sous les couleurs les plus odieuses et pour exciter contre eux la fureur du
" peuple encore enivré de la prise de la Bastille, il les présente comme des aristocrates d'autant plus dangereux
" qu'ils communiquent à la jeunesse confiée à leurs soins la haine qu'ils portent au tiers-état et à ses efforts pour
" conquérir la liberté.

" Les Pères de l'Oratoire, instruits de cette extravagance, firent fermer leur porte à Joseph Lebon et lui
" signifièrent qu'il cessait de faire partie de la Congrégation.

" Cette expulsion et sa forme brusque et insolite prouveraient à quel point la Révolution avait déjà
" monté les esprits. Sans doute, Lebon méritait une leçon et il ne pouvait plus habiter le collège de Beaune; mais le
" collège était l'un des plus anciens établissements de la Congrégation. Elle jouissait dans la ville d'une grande considéra-
" tion. L'équipée de Lebon devait lui enlever celle dont il avait joui personnellement jusque-là; mais ne pouvait
" altérer ni le respect, ni l'affection dont les Pères de l'Oratoire jouissaient à Beaune depuis plus d'un siècle.

" Combien il eût été plus charitable, - disons-le - plus conforme au véritable esprit de l'Oratoire, d'engager
" Lebon à se retirer dans la maison de Dijon jusqu'à ce que le Régime lui en eût assigné une autre?
" Peut-être, hélas! cet acte de charité aurait-il préservé cet infortuné de tous ses crimes et de l'épouvantable
" désespoir dans lequel il est mort!.....

" Lebon déshonoré retourna dans sa famille, la vengeance dans le coeur, entra dans les ordres que lui
" conféra l'évêque constitutionnel, se lia bientôt avec Robespierre et devint l'un des plus horribles instruments
" de son horrible tyrannie.

Joseph Lebon accusé pour la 2e fois le 2 août 1794 par la commune de Cambrai. Les accusations aboutissent cette fois, à la demande de Legendre, à un décret d'accusation et d'arrestation au Luxembourg en février 1795

Son affaire occupe à plusieurs reprises la Convention.

7 mai 1795, commission de 21 membres chargée d'examiner sa conduite.

19 juin 1795 nombreuses séances occupées à entendre sa défense.

10 juillet 1795 la commission conclut à l'accusation.

17 juillet 1795 traduit devant le Tribunal d'Amiens. 14 mois de captivité

9 octobre 1795 condamné

14 octobre 1795 exécuté à Amiens à l'âge de 30 ans.

Robinet - Dictionnaire de la Révolution, Paris. T. II, page 359 =

Joseph Ghislain François Le Bon, professeur, curé et législateur, né à Arras (Pas de Calais) le 25 sept 1765 de Nicolas François Le Bon, sergent à verges de l'échevinage et de Marie Madelaine Joseph Bernardine Régniez, exécuté à Amiens (Somme) le 9 octobre 1795, débuta, en 1784, comme professeur au collège de Beaune, quitta la Congrégation des Oratoriens le 5 mai 1790, se retira à Ciel (Oise) et reçut, le 8 juin 1791, la nouvelle qu'il était nommé curé constitutionnel de Neuville-Vitasse, renonça au sacerdoce, après le 10 août 1792, fut nommé maire d'Arras et l'un des administrateurs du Pas de Calais. Elu le 9 septembre 1792 suppléant de ce département à la Convention, il ne fut admis à y siéger que le 1 juillet 1793, en remplacement de Magniez démissionnaire; partit en mission dans la Somme le 9 août et fut nommé membre du comité de sûreté générale le 14 septembre; envoyé dans le Pas de Calais le 8 Brumaire an II, fut assez modéré et même accusé de tiédeur par Guffroy puis rappelé par le comité de Salut public, mais repartit presque aussitôt avec les mêmes pouvoirs le 16 ventôse; et, cette fois, sévit avec rigueur contre les partisans de l'ancien régime. Le 17 nivôse, il écrivait au Comité de salut public qu'il « faudrait visiter les campagnes. Mandez-moi si vous voulez que j'entreprenne cette mission; elle ne coûtera pas cher à la République, car je sais voyager à pied, à cheval et en voiture. au surplus, les coquins, dont je fais confisquer les biens et la tête, dédommageront amplement la patrie! »

De nombreuses dénonciations étant arrivées à la Convention contre Le Bon, il fut décrété d'arrestation et l'Assemblée nomma une commission de 21 membres pour procéder à une enquête et examiner sa conduite. Quinot, nommé le rapporteur, conclut, le 1 Messidor an III, à l'accusation et quand on lut publiquement son rapport, Le Bon se défendit et s'abrita, du reste, derrière la Convention, dont il n'avait fait qu'exécuter ses décrets, mais il n'en fut pas moins traduit devant le Tribunal criminel d'Amiens.

En 1815, son fils Emile publia une série de lettres que son père ne cessa d'écrire, pendant ses 14 mois de détention, à sa femme. Dans l'une on trouve ce passage: « Oh mon amie, ne dis plus que je vais mourir, je vais commencer une vie nouvelle dans tous les cœurs dévoués à la République. »

Il fut condamné à mort et exécuté à Amiens le 22 vendémiaire an IV.

Le Bon demanda à se pourvoir en cassation, mais la Convention passa à l'ordre du jour.

Joseph Le Bon

—

G. Lenotre = Vieilles maisons, vieux papiers. 3e série. p. 1 à 33

Trois femmes

1° Mimie

La lecture des deux volumes du Procès de Joseph Le Bon, recueilli par la citoyenne Varlé, imprimés à Amiens en 1795, peut être classée parmi les cauchemars. Durant 20 audiences, les survivants des hécatombes d'Arras et de Cambrai passent dans l'antique salle du Baillage, à Amiens, où l'on juge l'ex-conventionnel; ce que racontent ces fantômes en deuil est inouï au point qu'on se prend à mettre en doute la véracité de leurs dépositions. Des rues entières dépeuplées; des nonagénaires, des filles de 16 ans égorgés après un jugement dérisoire; la mort bafouée, insultée, enjolivée, dégustée; les exécutions en musique; des bataillons d'enfants recrutés comme garde de l'échafaud; des débauches, un cynisme, des raffinements de satrape ivre; un roman de Sade devenu épopée: — il semble, en assistant à ce déballage d'horreurs, que tout un pays, longtemps terrorisé, dégorge enfin son épouvante et prend la revanche de sa lâcheté en accablant le malheureux qui est là, bouc émissaire d'un régime abhorré et vaincu.

Lui se tient debout, bien droit, l'air très jeune, — à peine 30 ans, — l'œil bleu, le teint pâle, la bouche continuellement tordue d'un frémissement nerveux: attentif, la mine étonnée, il écoute, à la façon d'un homme auquel on raconterait un de ses rêves que lui-même aurait oublié. Aux questions: « Je ne sais pas! répond-t-il — « C'est possible, je ne me souviens plus; j'avais des ordres. » Consterné des horreurs qu'il entend, il profère ce mot stupéfiant: « Vous auriez dû me brûler la cervelle!... » Quand on lui présente les 9 enfants Toursel, dont il a tué les parents; les 8 autres de Mme Preston, de Cambrai; 9 encore que traîne leur mère, Mme Magnier, une veuve de sa façon, on l'entend grommeler: « Si maintenant on fait paraître les veuves et les orphelins!... » Et il se rassied, mécontent, en homme qui juge l'argument déloyal. Pour le reste, si froid, si calme, si surpris qu'on garde l'impression d'une énigme. Est-ce un inconscient? Un comédien? Un fou? Une victime?...

(1) A.J. Paris : Histoire de J. Le Bon
(2) Louise Fusil, Mémoires

Signalement de Joseph Le Bon. Taille 5 pieds 6 pouces, cheveux et sourcils châtains, front découvert, nez ordinaire, yeux bleus, bouche moyenne, marqué de petite vérole[1]

Louise Fusil[2] dit que Le Bon portait toujours du linge très blanc; ses mains étaient fort soignées, sa mise trahissait une sorte de coquetterie. Son costume en cérémonie se composait, outre sa redingote et ses culottes bleues, d'un chapeau à la Henri IV surmonté d'un panache tricolore, d'une écharpe flottante à la ceinture et d'un sabre traînant.

Le mystère subsiste quand on suit pas à pas son odyssée dans cette ville d'Arras, depuis la très modeste maison où s'est écoulée son enfance, à l'angle du Marché-aux-Filets et de la rue du Nocquet-d'or, chez son père, crieur de ventes, contrôleur des ventes d'Arras et sergent-à-verges de cette ville. Externe chez les Oratoriens, intelligent, réfléchi, avec des sursauts d'enthousiasme, puis pensionnaire à Juilly[2], novice bientôt, envoyé, de là, comme professeur de rhétorique à l'oratoire de Beaune, ordonné prêtre aux Quatre Temps de Noël 1789[3]; il marche dans la voie sainte qu'il a choisie, soutenu par une foi ardente, presque romanesque, un respect outré de la règle, un besoin d'action et de prosélytisme. Ses élèves l'aiment "jusqu'à l'idolâtrie". On a gardé ses lettres adressées à deux d'entre eux, Masson et Millié, qu'il recrute pour l'Oratoire; dans la famille de Masson, dont le père est négociant en soieries, à Beaune, il devient l'oracle, l'arbitre, le conseiller obéi. Toute la ville, d'ailleurs, le connaît et l'estime : il va partout, explore les environs, se dépense, s'agite; « rien ne le fatigue; on le voit, du matin au soir, arpenter les rues. »

(2) Erreur, jamais à Juilly
(3) Emile Le Bon : Joseph Le Bon

Un jour, — le 19 mai 1790, — ses rhétoriciens s'échappent du collège, attirés par l'annonce d'une fête fédérative à Dijon, — dix lieues de Beaune, — une promenade pour des jeunes gens que le P. Le Bon a rompus aux grandes marches. Le P. Sauriat, le supérieur, averti de l'escapade, en rend le P. Le Bon responsable. Sous le coup des reproches, celui-ci, exaspéré, hors de lui, s'élance, court pendant trois lieues, — trois lieues en 1 heure —, sous un soleil écrasant, parvient à Nuits, se procure là une voiture, rejoint la bande à Gevrey,

l'exhorte, la décide au retour et la ramène à Beaune par cette route dont tous les hameaux portent des noms illustres : Chambertin, Echezeaux, Musigny, Vougeot, Richebourg, Romanée, S^t Georges, l'Ermitage, alléchantes et terribles étapes pour un courant exténué.

Quand, vers le soir, il revient en ville, à la tête de sa troupe de rhétoriciens, le P. Le Bon est ivre ; en traversant la place il détache son collet et le jette au ruisseau : rentré au collège, il met en pièces son costume d'oratorien et déclare qu'il n'appartient plus à la Compagnie. Le lendemain, de sang-froid, il tente de revenir sur sa détermination ; mais le scandale a été public : ses supérieurs lui donnent acte de sa démission et il quitte le collège.

Sans ressources, il se retira dans la famille d'un de ses élèves, à Ciel, aux environs de Verdun-sur-Saône : il y resta près d'un an, espérant que l'Oratoire lui rouvrirait ses portes, cherchant une situation, aigri, ulcéré, oisif. Il prêta le serment civique et obtint ainsi la petite cure du Vernois, aux portes de Beaune, 700 livres de traitement, une chaumière, un étroit jardin. Quelle chute pour ses ambitions ! quelle scène mesquine pour son activité !

A Arras, dans la petite maison de la rue du Nocquet-d'or, la pieuse et simple M^me Le Bon apprit à la fois que son fils aîné, cet enfant qu'elle avait élevé pour Dieu, et dont elle était si fière, avait quitté son couvent, prêté le serment et accepté une cure constitutionnelle. Elle resta d'abord incrédule ; pendant 4 jours elle continua à vaquer silencieusement aux travaux du ménage ; une nuit, elle se leva de son lit, alla ouvrir la porte, et, dans la rue déserte, elle se mit à crier d'une voix lamentable le nom de son fils.[1]

Le mari tente de la calmer ; mais elle entre en fureur, brise sa vaisselle, se rue sur sa fille Henriette pour l'étrangler ; des voisins accourent ; on la contient, et quand, au matin — c'était le 24 juin 1791, — un inspecteur de police se présente pour verbaliser, la malheureuse, convulsée, hurle qu'on lui cache ~~...~~ son fils « qu'elle sait être en ville depuis 8 jours. » On la porte, liée, à la maison du Bon Pasteur. Quelques bonnes âmes jugèrent que c'était là, pour l'apostat, un juste châtiment.

« Dans ma première ardeur, écrit-il,[2] je vole à la retraite de ma mère ; malgré ses préventions, je ne désespère pas, si je peux seulement la voir et lui parler, de faire sur elle une impression heureuse.

(1) A.J. Paris. Histoire de J. Le Bon. Deramecourt : le clergé du diocèse d'Arras. Émile Le Bon : Joseph Le Bon

(2) Lettre de Le Bon du 23 juillet 1790

Le Père Spithalliet, supérieur de l'Oratoire, m'accompagne ; nous nous sommes partagés les rôles que nous devons jouer ; en moins d'un quart d'heure, la joie peut succéder à la tristesse... Vaine et inutile démarche ! Les fureurs de ma mère, loin de diminuer, augmentent de jour en jour ; elle est tout à fait inabordable : lorsqu'elle était encore chez nous, elle brisait tout ce qui se trouvait sous sa main, ruinait, dévastait la maison. Aujourd'hui elle joint à ses transports frénétiques des cris perçants et lugubres qui remplissent tout le voisinage. »

Prévenu par lettre, l'apostat arrive le 3 juillet : on espérait de la rencontre du fils et de la mère, sinon la guérison de celle-ci, du moins une atténuation à sa frénésie. Le Bon courut à l'hospice ; les transports de la malade étaient si violents qu'il ne fut pas admis à la voir ; mais, à travers la porte du cabanon, il entendit « ses cris perçants et lugubres qui remplissaient tout le voisinage. » Il rentra à la maison, désespéré ; l'intérieur était pitoyable : il trouvait son père « vieilli de 10 ans, se soutenant à peine, n'entendant plus rien aux affaires » ; son frère, Léandre était, à 23 ans, sans emploi ; la petite Henriette n'avait pas encore 16 ans : l'ex-oratorien s'effraya d'abandonner les siens dans une situation si critique et, comme presque tous les ecclésiastiques ayant refusé le serment, les emplois vacants ne manquaient pas dans la région, il accepta la cure constitutionnelle de Neuville-Vitasse, village à une lieue de la ville, avec un traitement de 1850 livres.

Il arrivait là dans un dénuement complet, sans une chaise pour meubler le presbytère que lui abandonna docilement le curé non assermenté qu'il était appelé à remplacer : ne pouvant s'y installer, faute d'argent, il s'établit d'abord, comme pensionnaire, chez un patriote qui lui loua un cabinet et l'invita à partager sa table. Le matin, sa messe dite, dès huit heures, l'abbé Le Bon s'installait à son bureau et passait sa journée à lire. Si la cloche l'appelait à l'église, il s'y rendait avec ponctualité, bâclait son office et se hâtait de rentrer chez son hôte où il reprenait sa lecture ; le soir, par les beaux jours, il allait, toujours seul, se promener dans un petit bois voisin du village.

S'il apportait peu de zèle à son sacerdoce, ses paroissiens n'en montraient pas davantage à suivre la messe de l'intrus ; presque tous étaient fidèles à leur ancien pasteur, resté au village. Le Bon, d'ailleurs, étonnait : un jour de première communion, on l'avait vu conduire au cabaret, après les vêpres,

Rabbe - Boisjolin et Ste Preuve = Biog. univ. des contemporains. 1839 Paris Bocquet 5 vol in 8°
T. III p. 203.

Joseph Lebon, député à la Convention Nle, naquit à Arras en 1764. Il embrassa l'état ecclésiastique, entra dans la Cong. de l'oratoire, qu'il abandonna par suite de violentes altercations avec ses supérieurs, et revint dans sa patrie, où la conformité d'opinions politiques le lia bientôt avec Robespierre et Guffroy, dès les commencements de la Révolution. Nommé curé constitutionnel de Neufville en 1791, il accueillit dans son presbytère son père et toute sa famille, tombée dans la plus affreuse misère. La ville d'Arras l'ayant choisi pour maire après les événements du 10 août, il signala son administration par l'arrestation et l'expulsion des commissaires que la commune de Paris envoyait dans le département pour provoquer une imitation générale des massacres de septembre, et pour justifier par conséquent la conduite des Jacobins de la capitale. Les électeurs du Pas de Calais l'appelèrent peu après aux fonctions de procureur général syndic et d'administrateur du département, et l'élurent député suppléant à la convention nationale. Il ne fut siéger dans cette assemblée qu'après le 31 mai 1793, et fut envoyé en mission dans son propre département, en octobre de la même année. Sa conduite répondit d'abord au caractère qu'il avait déployé à la mairie d'Arras contre les émissaires de la Commune de Paris; il se montra partisan du modérantisme, fit mettre en liberté 990 aristocrates, poursuivit les jacobins, et fut dénoncé par Guffroy comme le protecteur des contre-révolutionnaires et le persécuteur des patriotes. Le comité de salut public le fit rappeler aussitôt, lui reprocha son indulgence intempestive envers les ennemis de la république. Lebon ne chercha point à se justifier, il aima mieux promettre de faire oublier sa modération, et il tint parole.

Renvoyé dans le Pas de Calais, il se montra le plus implacable des proconsuls, s'acharna contre les proscrits qu'il favorisait naguère, et remplit tellement son pays de désolation et de deuil, qu'il fut dénoncé peu avant le 9 thermidor, comme ayant outré le système révolutionnaire. Barère le défendit en rappelant qu'il avait sauvé Cambrai, près de tomber au pouvoir des armées coalisées, et convint cependant qu'il avait employé, dans sa mission, des formes trop acerbes. Mis alors hors de cause, Lebon fut accusé de nouveau par la ville de Cambrai même, après la chute de Robespierre, malgré la part qu'il s'était empressé de prendre à la réaction thermidorienne. Décrété d'arrestation sur le rapport de Guizot, au nom d'une commission spéciale de 21 membres, et mis en accusation le 10 juillet 1795, il rejeta sur la convention la responsabilité des actes qu'on lui imputait à crime, et qu'il prétendait n'avoir commis qu'en exécution des lois ou décrets émanés de cette assemblée. Il fut traduit néanmoins, le 17 de ce mois, devant le tribunal criminel d'Amiens, qui le condamna à mort le 9 oct. suivant. Lorsqu'on lui présenta la chemise rouge, il s'écria: « Ce n'est pas moi qui dois l'endosser: il faut l'envoyer à la Convention, dont je n'ai fait
« qu'exécuter les ordres. Les révolutionnaires ont maintenant la preuve qu'une révolution n'est autre chose que
« Saturne qui dévore ses enfants. » On lui reprochait d'avoir fait mettre sur sa porte cette inscription: « Ceux qui
« entreront ici pour demander l'élargissement des détenus, n'en sortiront que pour aller en prison. » On ajoutait qu'il s'était transporté, un jour de fête, sur la place des exécutions, et qu'ayant fait placer un orchestre à côté de l'échafaud, il s'adressait ainsi aux jeunes filles: « N'écoutez pas toujours vos mères, suivez la voix de la
« nature; livrez-vous; abandonnez-vous dans les bras de vos amants. »
Il avait mis la guillotine tellement à l'ordre du jour, dit un écrivain de la restauration, que les terroristes en avaient de petites avec lesquelles ils s'amusaient à donner la mort aux oiseaux et aux souris.
Il suspendit un jour l'exécution d'un innocent pour lui lire la gazette. Il assistait souvent, après son dîner, au supplice de ces malheureux.

A consulter :

x L. Misermont, prêtre de la Mission : Les filles de la charité d'Arras, guillotinées le 26 juin 1794, dernières victimes de Joseph Le Bon à Cambrai. 2e édition in 8° de 250 pages.

x G. Lenôtre : Vieilles maisons, vieux papiers, 3e série, p. 3 à 35 avec 3 gravures

~~Le Procès de Joseph Le Bon, recueilli par la Citoyenne Varlé, in 2 vol. imprimés à Amiens en 1795~~

x La Citoyenne Varlé Procès de Joseph Le Bon, Amiens, 1795, 2 volumes. —

x A. J. Paris = Histoire de Joseph Le Bon

x Louise Fusil = Mémoires

x Emile Le Bon = Joseph Le Bon dans sa vie privée et dans sa carrière politique 1858.

x abbé Deramecourt = le clergé du diocèse d'Arras pendant la Révolution. Arras 1885.

x Guffroy = Les secrets ~~de~~ Joseph Le Bon.

x G. J. Thénard = Qqs souvenirs de la Terreur à Cambrai. Cambrai 1860.

x E. Lecesne = Arras sous la Révolution

x Emile Le Bon = Correspondance de Le Bon avec sa femme en 1845

x A. Paris = Histoire de Joseph Le Bon et ~~des~~ tribunaux révolutionnaires d'Arras et de Cambrai. 1864, 2e édit. 2 vol in 8

x Emile Le Bon = Quelques lettres de Joseph Le Bon antérieures à sa carrière politique 1853

x " = Réfutation article par article du rapport à la Convention Nationale sur la mise en accusation de J. Le Bon 1855

x JACOB (L.). — **Joseph Le Bon (1765-1795). La Terreur à la Frontière.** 2 vol. In-8. (17/25). 358 et 392 p. Ens., br. : 100 fr. (ES. 136).

x JACOB (L.). — **La Défense du conventionnel Joseph Le Bon, présentée par lui-même.** In-8. (17/25) 136 p Br. : 25 fr. (ES. 136).

123. **Lebon** (Le fléau des dilapidateurs de la République française, ou la justification du citoyen Jacques-

x 3756 **Dhotel** (Dr Yves). Joseph Le Bon ou **Arras sous la Terreur.** Essai de psychose révolutionnaire, préf. du Prof. Laignel-Lavastine. Le François, 1934, in-8. br. (113) 18 fr.
De la Collection « Hippocrate », orné de 26 grav. et portraits.

TRÈS BELLE IMAGE REPRÉSENTANT
La Sœur FONTAINE et ses Compagnes
guillotinées à Cambrai le 8 Messidor an II (26 Juin 1794)
La Sœur Fontaine rassure les prisonniers et leur promet la délivrance.

12 images	1 fr.	20	
50 —	4	25	*avec treizième à la douzaine.*
100 —	7	50	

On trouve ces images au dépôt de l'Economat des Sœurs de Saint-Vincent de Paul, 140, rue du Bac, PARIS.

En préparation — pour paraître fin 1901
LES FILLES DE LA CHARITÉ D'ARRAS
guillotinées le 8 Messidor an 11 (26 Juin 1794)
Dernières Victimes de Joseph LEBON, à Cambrai
PAR L. MISERMONT
prêtre de la Mission, Directeur au Grand Séminaire de Cambrai.
DEUXIÈME ÉDITION
Un volume in-8° de 250 pages environ. — Prix : **3 fr. 50**
On peut souscrire dès maintenant.

Gérard Walter = Répertoire de l'histoire de la Révolution française. Paris, impr. Nle 1941, p. 295-297

I. E. Lebon = Joseph Lebon dans sa vie privée et dans sa carrière politique. Paris, Dentu, 1861, in 8 de II, 375 pages
8° Ln[27] 11.880

Sommaire : Notice historique d'après des documents retrouvés en 1858 aux archives de l'Empire. 991 lettres de Lebon, antérieures à sa carrière politique (15 lettres à Millié et à Masson, ses élèves, datées de 1788-1790, une lettre aux amis de la constitution de Beaune du 25 juillet 1791) Une chanson de Lebon adressée à Mxxx le jour de sa fête. Lettres de Lebon à sa femme pendant les 14 mois de prison qui ont précédé sa mort (75 lettres et une lettre au jeune frère de sa femme) Réfutation article par article du rapport à la Convention nationale sur la mise en accusation de Lebon. (Cette réfutation avait été publiée par l'auteur séparément pour la première fois en 1855.)

Point de vue « quand la dictature eut été établie pour sauver le pays, ce n'est qu'en faisant violence aux sentiments de toute sa vie qu'il s'associa à des rigueurs proclamées indispensables par les chefs du gouvernement... Tandis que ses collègues, constamment renouvelés auprès de l'armée du Nord, avaient laissé tomber successivement au pouvoir de l'ennemi nos places de Condé, de Valenciennes, du Quesnoy, de Landrecies, il sut, lui, préserver Cambrai, arrêter l'invasion étrangère et décider les autrichiens à abandonner leur plan de campagne.

II. A.-J. Paris = La Terreur dans le Pas de Calais et dans le Nord. Histoire de Joseph Lebon et des tribunaux révolutionnaires d'Arras et de Cambrai, 2e édition revue et augmentée. Arras chez Rousseau-Leroy, 2 vol in 8 de VIII, 376 et 402 pages 8° Ln[27] 11882 A

La 1re édition en un volume avait paru la même année 8° Ln[27] 11-882 Elle contient la reproduction photographique du portrait de Lebon peint à l'huile en 1794 par Dominique Doncre.

Sommaire C. I. (1° Naissance, jeunesse, oratoire de Beaune. Lutte avec le curé insermenté de Neuville. Les Robespierre. Premiers pas dans la carrière politique

(2 Lebon après le 10 août

(3 Lebon à la Convention, 1re mission

(4 Lebon à Calais, Hesdin, Arras, Béthune, St Omer

(5 Etablissement du gouvernement révolutionnaire dans le Pas de Calais et le Nord.

(6 Conflit de Lebon avec Florent Guiot. Rappel à Paris. Nouveaux pouvoirs.
(7 La Terreur à Arras
(8 id.
T. II. (9 id.
(10 Lebon à Cambrai
(11 Les condamnés de St Pol. Guffroy.
(12 Les attaques du Rougyff. A Cambrai après la retraite de l'ennemi. Le juge de paix Magnier.
(13 Arras, Cambrai. Bapaume.
(14 Arras
(15 Rappel de Lebon. Procès, exécution. Lebon devant l'histoire
Appendice : questions soumises aux jurés dans l'affaire du représentant J. Lebon et déclaration des jurés.
Listes des personnes exécutées à Arras, Cambrai. Listes des prêtres et religieux insermentés
Morts dans la maison de réclusion d'Arras
Libérés en février et mars 1795
Listes des suspects morts dans les prisons d'Arras ou à l'hospice national.
Douze pièces justificatives relatives aux victimes de la ville d'Aire
Décisions rendues par le tribunal crim. et révol. du Nord du 20 avril 1793 au 13 fructidor an II.
Décisions de la commission militaire de Valenciennes du 2 vend. au 23 frimaire an III.

Point de vue « En présence de tant de violences exercées, de tant de sang répandu, la conscience se soulève et tandis qu'elle « accorde aux victimes sa pitié toujours, et souvent son admiration, elle laisse éclater contre le bourreau son indignation.

III L. Misermont Etudes sur Joseph Lebon, dans la Revue des Etudes historiques
(1 Le conventionnel Lebon avant son entrée dans la vie publique R.E.H 1903
(2 Joseph Lebon, curé constitutionnel id. 1911
voir le N° 24 (3 Joseph Lebon, maire d'Arras et administrateur du département id. 1913.
(4 Joseph Lebon, membre de la Convention id. 1915.

IV Y. Dhotel = Joseph Lebon, ou Arras sous la Terreur : Essai sur la psychose révolutionnaire. Paris, Editions Hippocrate, 1934 in 8 de 202 pages, 26 figures et portrait 8° T. 3766.

Sommaire = (1 Les milieux et les circonstances dans lesquels Lebon a vécu.
(2 Hérédité et portrait physique de Lebon.
(4 Les qualités de Lebon.
(5 Lebon hypomaniaque - Excitation constitutionnelle. Hypomanie
(6 Les tendances paranoïaques chez Lebon.
(7 Perversion
(8 Le gouvernement de Lebon
(9 Evolution de Lebon   26 illustrations dont 8 portraits de Lebon

Point de vue « Son rôle dans la Révolution est resté local : c'est dans le tableau de la maladie un microbe
« particulièrement virulent, particulièrement redoutable sans doute. Mais le médecin s'indigne-t-il
« contre le staphylocoque ? »

V. L. Jacob = Joseph Lebon : La Terreur à la frontière. Paris. Mellottée, 1933, 2 vol in 8 de 357 et 392 p. figures.
Thèse   4° L.n27 64.991

Sommaire = C. I (1 La jeunesse de Lebon
(2 Les débuts dans la politique
(3 Maire d'Arras et administrateur du département
(4 Membre de la Convention.
(5 Le Pas de Calais à l'arrivée de Lebon
(6 La 1re mission dans le Pas de Calais.
(7 Etablissement du gouvernement révolutionnaire.
C. II (8 Lebon et la défense nationale
(9 Lebon et le clergé
(10 Les lois de ventôse
(11 Les prisons d'Arras
(12 Le tribunal révolutionnaire d'Arras
(13 Lebon à Cambrai
(14 Rappel de Lebon
(15 Le procès   13 illustrations, dont 2 portraits de Lebon

Point de vue = Une dictature avait été établie pour libérer le pays et sauver la patrie. Lebon, représentant du peuple, fut chargé par le gouvernement de Salut public d'une mission particulièrement pénible dans une région particulièrement menacée. Tandis que ses collègues à l'armée du Nord, maintes fois remplacés n'avaient pas su préserver de l'ennemi les villes de Condé, Valenciennes, Le Quesnoy, Landrecies, Lebon, ainsi que St Just le déclara à la Convention, d'après l'aveu même d'un officier ennemi, contraignit par sa police énergique les Autrichiens à changer leur plan de campagne. Il réussit à conserver Arras intacte, à sauver Cambrai, la dernière citadelle sur le chemin de la capitale

VI. A. Laroche = Les suites d'une sentence de juge de paix rendue en 1791 — 8° Ln27 11.881.

Arras, A. Courtin, in 8 de 23 pages, 1861

A propos du 12me chef de l'acte d'accusation inculpant Lebon d'avoir ordonné au greffier d'un juge de paix du canton de Roeux de lui apporter les minutes d'une procédure tenue contre lui en 1791 et d'avoir soustrait ces minutes

Documents reproduits : quatre lettres de Lebon au maire de Neuville-Vitasse du 31 juillet au 31 oct. 1791 — à M. J. Lebas, curé de Neuville, du 9 et du 31 oct. 1791. Texte du jugement dont Lebon fut accusé d'avoir soustrait la minute.

VII. E. Charavay : Joseph Lebon et Duquesnoy, dans la Révolution française, t. III, 1883, p. 463-465.

VIII. L. de Viel Castel : Joseph Lebon, le conventionnel, le fanatisme politique, dans la Revue des 2 Mondes du 15 janvier 1863 à propos du livre d'Emile Lebon

IX. V. Advielle = Les portraits de Robespierre et de Lebon au Musée Carnavalet, dans la Révolution fr. t. VI p. 822-825 1902

X J. Pyotte = Joseph Lebon et l'avocat Poirier, de Dunkerque, dans le Bulletin Faulconnier V. p. 503-511.

XI J. Dahant = La persécution de Joseph Lebon 1909

Voir le même : Prêtres victimes de la Révolution dans le Diocèse de Cambrai, p. 399-483 — 8° Ln21 87

XII H. Fleischmann = La comédie à Arras sous la Terreur, documents pour servir à la biographie de J. Lebon

Le Puy, impr. de Peyriller, Rouchon et Gamon, in 8 de 42 p. pl. — 8° Yf Pièce 628

XIII. G. Lenôtre = Minie = Vieilles maisons, 1911, T. III p. 3-34. (3 gravures) Elisabeth Regniez, cousine germaine de Lebon, sa femme à partir de brumaire an II

XIV A. Mathiez = Robespierre et Joseph Lebon dans les Annales historiques de la Révolution française T. I, 1924, p. 1-13. Reproduction des articles parus dans l'Avenir d'Arras.

XV. P. Hennesy = La première mission de Joseph Lebon dans les Annales historiques de la Révolution française 1926, T. III, p. 233-239.

XV. L. Jacob = La défense du conventionnel Lebon présentée par lui-même. 4° Ln27 64.992.
P. Mellottée, in 8 de 134 pages, 1934
Reproduction des 13 lettres justificatives de Lebon, publiées en l'an III (Voir Catalogue de l'Histoire de la Révolution française. T. III, N° 19974-19980.) L'introduction occupe les pages 11-29. « Il nous a paru utile, écrit l'auteur, après une longue étude sur la vie et les missions de Lebon, de faire connaître les arguments présentés par le guillotiné d'Arras pour la défense de son oeuvre si farouchement révolutionnaire. »

XV J. L. = La femme du conventionnel J. Lebon, 1929, dans les An. hist. de la R. fr. T. VI, p. 85-86.

XVI A. Mathiez = Les papiers de J. Lebon, 1929, ibid. T. VI, p. 289.

XVII. L. Jacob = Un baptême civique en 1791, ibid, 1932, T. IX, p. 356.

XVIII. A.B.J. Guffroy = Les secrets de Jos. Lebon et de ses complices, 2me censure républicaine ou Lettre à la Convention Nle et à l'opinion publique, 2 parties en 1 vol. in 8. Paris, chez Guffroy, an III de la République
479 pages et 133 pages de pièces justificatives.
(Ouvrage très rare que je possède)

XIX la citoyenne Varlé : Le procès de Joseph Lebon. Amiens, 1795, 2 volumes

XX Emile Lebon = Correspondance de Lebon avec sa femme, 1845

XXI Abbé Deramecourt = Le clergé du diocèse d'Arras pendant la Révolution, Arras, 1885

XXII E. Lecesne = Arras sous la Révolution

XXIII Louise Fusil = Mémoires, souvenirs d'une actrice

XXIV L. Misermont, prêtre de la Mission = Les filles de la charité d'Arras guillotinées le 26 juin 1794, dernières victimes de Joseph Lebon, Cambrai, 2e édition, in 8°, 1901

XXV P. J. Thénard = Quelques souvenirs de la Terreur à Cambrai. Cambrai, 1860

XXVI. Wallon. Les Représentants du peuple en mission, T.V, p. 142

XXVII Louis Blanc : Histoire de la Révolution T. IX

XXVIII Montgey et Poirier = Atrocités commises envers les citoyennes, ci-devant détenues dans la maison d'arrêt dite la Providence, à Arras, par J. Lebon et ses adhérents, Paris an III, Broch in 8 de 64 pages avec en-tête gravé.

XXIX Id. = Idée des horreurs des prisons d'Arras, ou les crimes de Jos. Lebon, Paris, an III, in 12 de 107 pages

Dictionnaires biographiques

Rabbe, Boisjolin : Biographie universelle des contemporains, Paris, Bocquet, 1839. T. III : p. 203.

Robinet : Dictionnaire de la Révolution, Paris, s.d. T. II page 359.

Chaudon et Delandine : Dictionnaire historique, Paris, Ménard, 1822. T. XVI p. 15.

Robert et Cougny : Dictionnaire des parlementaires français, Paris, 1891, T. IV. p. 13

Michaud = Biographie des hommes vivants, Paris, Michaud, 1818 T. IV

Biographie moderne, 2e édit. Leipzick chez Paul Jacques Besson, 1806, T. III p. 113

Arnault = Biographie nouvelle des contemporains, Paris, 1823, T. XI, page 171

Feller = Biographie universelle, Paris, 1849, in 8, T. V. p. 171

Guislain François Joseph Lebon

25 septembre 1765 — Né à Arras dans une maison située à l'angle du Marché aux filets et de la rue du Nocquet d'or.

Le père François Le Bon était crieur de ventes. Sa mère était Bernardine Régniez

26 sept " — baptisé à la paroisse St Aubert de la ville d'Arras.

Humanités et rhétorique au collège (oratorien) d'Arras. → collège oratorien depuis 1777
Tonsuré à Noel 1781

15 octobre 1782 — Entré à l'Institution de Paris

30 octobre 1782 — Admis comme confrère

Note du P. ~~Mérault de Bizi, supérieur de l'Institution~~ Père Carrichon (voir son dossier ou celui Mérault) : « Le confrère Lebon ne manque pas de talents :
« il a l'esprit ouvert, il a de la mémoire, mais encore peu de jugement, une mauvaise tête, une imagination
« prompte à s'exalter. Son ton et ses manières annoncent peu d'éducation. Il est d'un caractère vif et
« impétueux, capable d'aller loin dans le mal comme dans le bien, porté à l'orgueil, à l'envie, fort
« susceptible de mauvaises impressions. Mais j'aimerais mieux son caractère que celui du précédent
« (Le confrère Dufour qui devint en 1788 préfet de pension à Vendôme), parce qu'il est plus franc et
« plus aisé à connaître. Je ne le trouve pas en état d'être placé dans un collège, et, comme c'est un sujet
« où il y a de la ressource et qu'il semble faire des réflexions, il a besoin d'être éprouvé un an à Montmorency. »

Voir pour cette époque la série de ses lettres à ses élèves :

« Mon plan de vie est bien changé depuis que je ne vous ai plus pour me consoler ; je ne suis plus
« reconnaissable. Voilà tantôt quinze jours que je n'ai vu le seuil de notre porte et je ne compte le voir
« que mercredi prochain en partant pour Macon où je dois être ordonné diacre. » (Lettre 12 Xbre 1788)

« Je ne sais comment vous vous êtes imaginé que je dirais ma première Messe à l'Institution.
« Vous savez que je suis né le 25 septembre et que, par conséquent, je ne puis être prêtre qu'à Noel. »
(Lettre de sept. 1789)

1782 - 1783 Institution de Paris
1783 - 1784 Beaune répont de 6
1784 - 1785 " " 5e
1785 - 1786 " " 4e
1786 - 1787 " " 3e
1787 - 1788 " " 2e

Lundi 7 avril 1788 ordonné sous diacre à Chalon sur Saône.

1788 - 1789	Beaune rhétoricien	5 Xbre 1788, ordonné diacre à Mâcon
1789 - 1790	" "	19 août 1789, ivre, il détache son collet, le jette au ruisseau, déchire sa robe et s'en va, car on le déclare exclu de la Congrégation.
4 Xbre 1789	ordonné prêtre à Chalon sur Saône. Comment la chose a-t-elle pu se faire, puisque il était renvoyé ?	
1790 - 1791	se retire à Verdun sur Saône puis à Vernon	
3 juillet 1791	arrive à Arras	
1792	curé constitutionnel de Neuville Vitasse	
2 sept. 1792	élu député suppléant à la Convention	
5 Nov. 1792	marié à la mairie de Saint Pol	

MM 617 P 166 N 4997 =

Le confrère Guislain François Joseph Le Bon, tonsuré
né à Arras 25 sept. 1765
fils de François Le Bon et Bernardine Regniez, marchands
humanités à Arras et un an de philos.
entré à Paris le 15, admis 30 octobre 1782
pension aucune, mais entretien

M. M. 616. p. 43 N. 300 =

Le conf. Guislain François Joseph Le Bon, né à Arras 25 sept. 1765
de François Lebon, marchand et Bernardine Reynier
humanités et 1 an de philosophie au collège d'Arras
entré à Paris le 15, admis le 30 octobre 1782
pas de pension, mais s'entretiendra, tonsuré à Noël 1781

M. M. 613 p 204 N. 807
Guislain François Joseph Le Bon né à Arras 25 sept 1765
reçu 30 oct 1782 tonsuré

Liste d'avril 1790 :

Il est au collège de Beaune, régent de rhétorique
Il a 24 ans ½
Il est entré en octobre 1782, prêtre le 4 Xbre 1789 à Chalon sur Saône

1788 - 89 rhétoricien à Beaune

1789 - 90 "

1790 - 91

1791 - 1792

Chaudon et Delandine : Dictionnaire historique, Paris, Ménard. 1822, t. XVI, page 15 =

Joseph Le Bon, né à Arras, membre de la congrégation de l'Oratoire, annonça de bonne heure le goût d'une extrême indépendance. La Révolution lui fournit l'occasion de manifester les sentiments les plus exagérés, ce qui le fit nommer maire d'Arras, administrateur du Pas de Calais et enfin député à la convention nationale. Envoyé en mission dans sa patrie, il la couvrit de sang et de carnage. Il fit parade tout à la fois d'apostasie, de libertinage, de cruautés, et se vanta d'avoir acquis une réputation incomparable de scélératesse parmi les commissaires de la Convention.

Chaque jour, après son dîner, il assistait au supplice de ses victimes et le suspendit un jour pour leur lire la gazette. Il fit placer un orchestre, près de la guillotine et ordonna au Tribunal qu'il dirigeait de juger à mort tous ceux qui s'étaient distingués par leurs richesses ou par leurs talents. On le vit assister au jugement, annoncer d'avance la mort de ceux qu'il voulait que l'on condamnât, et destituer les jurés qui se permettaient de montrer la moindre pitié. Dans la salle du spectacle, il employait les entr'actes à mettre le sabre à la main et à prêcher la loi agraire. « Sans culottes, dit-il un jour, dénoncez hardiment, si vous voulez quitter vos chaumières ; c'est pour vous qu'on guillotine. Vous êtes pauvres ; n'y a-t-il pas près de vous quelque noble, quelque riche, quelque marchand ? Dénoncez donc et vous aurez sa maison. »

L'une de ses proclamations portait que le village d'Achicourt serait rasé, si les femmes, les baudets et les provisions de cette commune cessaient un seul jour d'arriver à Arras. Plusieurs jeunes filles passèrent de ses bras à l'échafaud ; son amusement était d'intimider les femmes et les enfants en tirant à leurs oreilles des coups de pistolet et il recommandait aux unes et aux autres de ne point écouter leurs maris et leurs mères et de suivre en toutes occasions leurs désirs. Entouré de jeunes enfants, il leur apprit à écouter ce que disaient leurs pères et à venir les lui dénoncer. Il avait dérobé plus de 500.000 livres sous les scellés qu'il avait fait mettre sur les effets des détenus, lorsque la Convention mit un terme à ses crimes en le décrétant d'accusation et en le faisant juger par le tribunal criminel du département de la Somme. Il fut condamné le 5 octobre 1795 et subit la mort à l'âge de 30 ans. Il était ivre d'eau de vie lorsqu'on le conduisit au supplice ; cependant il eut encore assez de présence d'esprit pour s'écrier, lorsqu'on le revêtit de sa chemise rouge : « Ce n'est pas moi qui dois l'endosser ; il faut l'envoyer à la Convention, dont je n'ai fait que suivre les ordres. »

Robert, Bourloton et Cougny : Dictionnaire des Parlementaires français, Paris, 1891, t. IV page 13 =

Joseph Ghislain François Le Bon, membre de la Convention, né à Arras (Pas de Calais) le 25 sept. 1765, exécuté à Amiens le 14 octobre 1795. Fils d'un sergent à verge chargé d'enfants, fit ses études chez les Oratoriens d'Arras et entra dans cette Congrégation en 1782 et fut envoyé au collège de Beaune, où il acquit une réputation bien différente de la célébrité maudite qui l'attendait dans sa carrière politique : ses compagnons l'avaient surnommé le « bien nommé ». Ses élèves s'étant échappés, le 5 mai 1790, pour assister à une fête de la fédération à Dijon, Le Bon fut blâmé par ses supérieurs, courut en voiture après ses élèves, les ramena au collège, mais déclara en même temps, en déchirant ses habits, qu'il quittait la Congrégation. En vain revint-il le lendemain sur ce mouvement de colère ; on refusa de le reprendre. Il se retira à Ciel près de Beauvais, chez le père d'un de ses élèves, où il reçut, le 8 juin 1791, la nouvelle qu'il était nommé à la fois curé constitutionnel de Neuville-Vitasse (Pas de Calais) et du Vernois près de Beaune. Il opta d'abord pour le Vernois ; mais, apprenant que sa mère était devenue folle à la nouvelle qu'il avait prêté le serment constitutionnel, il accepta Neuville-Vitasse pour se trouver auprès de sa famille.

Il venait de renoncer au sacerdoce, lorsque, après le 10 août 1792, il fut, à 27 ans, élu maire d'Arras et administrateur du département ; il s'empressa d'arrêter et de chasser d'Arras les commissaires envoyés de Paris pour vanter les massacres de septembre, et, Guffroy, qui devait plus tard le dénoncer comme ultra révolutionnaire, commença par le signaler comme suspect de modérantisme. Suivant un témoignage royaliste (<u>Souvenirs d'une actrice</u> par Mme Louise Fusil) il avait une figure douce et agréable ; il portait toujours du linge très blanc ; ses mains étaient fort soignées et sa mise trahissait une sorte de coquetterie. Ses concitoyens lui donnèrent une nouvelle marque de confiance en le nommant procureur-syndic du département ; puis, le 9 septembre 1792, second suppléant du Pas de Calais à la Convention par 400 voix sur 609 votants.

Il épousa le 5 Novembre 1792 sa cousine germaine Elisabeth Regniez, de Saint-Pol, et ne fut admis à siéger à la Convention que le 1 juillet 1793 en remplacement de Magniez.

Envoyé une première fois (9 août 1793) en mission dans le département de la Somme avec André Dumont, il fut nommé membre du Comité de Sûreté générale (14 sept.) et se vit dénoncé par Bernard de Saintes comme fédéraliste pour avoir défendu contre ce représentant, en mission dans la Côte d'Or, les membres du conseil général de la commune de Beaune. Il refusa une mission dans l'Orne à cause de la santé de sa femme et fut envoyé le 29 octobre 1793 dans le Pas de Calais. Il s'y montra assez modéré pour que

Guffroy put l'accuser de tiédeur une fois de plus et le représenter à la Convention comme le protecteur des contrerévolutionnaires. Le comité de salut public se hâta de le rappeler ; mais, sur sa promesse de travailler à faire oublier son indulgence, il fut presque aussitôt après renvoyé avec les mêmes pouvoirs dans le même département (6 mars 1794)

En proie dès lors à la fièvre révolutionnaire excitée par l'ennemi à quelques lieues d'Arras, il se mit à sévir avec la dernière rigueur contre les partisans de l'ancien régime. Le 17 nivôse an II, il écrivait au comité de Salut public qu'il faudrait visiter les
" campagnes - Mandez-moi si vous voulez que j'entreprenne cette mission ; elle ne coûtera pas cher à la République, car je sais voyager
" à pied, à cheval et en voiture. Au surplus, les coquins, dont je fais confisquer les biens et la tête, dédommageront amplement la
" patrie ! "

Son éternel accusateur, Guffroy, le dénonça bientôt comme terroriste exagéré ; mais le peu de probité du dénonciateur fut la principale cause de l'inutilité de sa démarche. " Joseph Le Bon, qui représentait le pouvoir du comité de salut public, a écrit Louis Blanc, portait toujours un pistolet à sa ceinture. Figuraient comme juges ou jurés du tribunal redoutable où s'appuyait sa puissance, son beau-père et 3 oncles de sa femme. Il exerçait autour de lui un tel despotisme, et ce despotisme était si soupçonneux, qu'on put citer un arrêté de lui qui défendait aux femmes d'Arras de s'endimancher. " (Histoire de la Révolution : t. IX.)

Quant aux forfaits exécrables dont la dénonciation conduisit Le Bon à l'échafaud et dont l'horreur est restée attachée à son nom, il est aujourd'hui prouvé qu'ils ne furent qu'une exagération de la haine. Guffroy, ayant attaqué dans son journal (Le Rougiff), l'accusateur public d'Arras, Demuliez, celui-ci avait répondu en exhumant du greffe un faux billet de 6000 francs qu'il prétendait avoir été fabriqué par Guffroy. Ce dernier, inquiet, se rendit à Arras ; les poursuites furent discontinuées ; d'ennemis qu'ils étaient, Guffroy et Demuliez devinrent amis. Bientôt il arriva que, soupçonnant Demuliez d'intelligences secrètes avec la contre-révolution, Joseph Le Bon le fit arrêter et transporter à Paris. Ce dernier, furieux, appela à lui Guffroy, auquel il dépeignit le proconsul d'Arras comme un monstre, et qui, sur les renseignements venus de cette source, composa une brochure intitulée : Censure républicaine. C'était un libelle, dont ses ennemis, une fois les maîtres, firent un arrêt de mort.

Cependant, le 25 juillet 1794, Guffroy ayant porté à la tribune ses attaques contre Joseph Le Bon, l'affaire avait été renvoyée à l'examen du comité de salut public, et Barère, dans un rapport présenté qqs jours après, s'était exprimé en ces termes : " Le résultat et les motifs de
" conduite, voilà ce que nous recherchons. Les motifs sont-ils purs ? Le résultat est-il utile à la Révolution, profite-t-il à la liberté ? Les plaintes ne
" sont-elles que récriminatoires, ou ne sont-elles que le cri vindicatif de l'aristocratie ? C'est ce que le comité a vu dans cette affaire. Des
" formes un peu acerbes ont été rédigées en accusation, mais ces formes ont détruit les pièges de l'aristocratie. Une sévérité outrée a été
" reprochée au représentant, mais il n'a démasqué que de faux patriotes et pas un patriote n'a été frappé. "

Le Bon avait, d'ailleurs, à son actif, sa conduite énergique à l'égard des autrichiens qui menaçaient Cambrai. Appelé dans cette ville par St Just et Le Bas au moment où l'ennemi se croyait sûr de franchir le dernier boulevard de notre pays, Le Bon, en ranimant les courages, avait commencé l'oeuvre de la délivrance, qui se termina par la victoire de Fleurus.

Mais, le 15 thermidor an II, de nouvelles dénonciations dirigées contre Joseph Le Bon aboutirent cette fois à un décret d'arrestation. Son affaire occupa à plusieurs reprises la Convention. Le 18 floréal (7 mai 1795) l'assemblée chargea une commission de 21 membres d'examiner sa conduite. Quirot, rapporteur de cette commission, présenta, le 1 messidor an III (19 juin suivant) le résultat de son enquête. Il avait divisé en 4 classes les faits imputés à Le Bon : (1 assassinats juridiques – (2 oppression des citoyens en masse – (3 exercice de vengeances personnelles, – (4 vols et dilapidations. Il conclut à l'accusation.

Admis à présenter à la tribune ses moyens de défense, Le Bon ne cessa de réclamer 3 paniers de papiers qui avaient été enlevés de son domicile et dont ses ennemis s'étaient emparés.

De nombreuses séances furent employées à entendre sa défense, puis, cette procédure traînant en longueur, il fut décidé que le rapport de Quirot serait lu article par article et que l'accusé y répondrait dans le même ordre. Le Bon nia la plupart des faits qu'on lui reprochait, en atténua d'autres, se défendit surtout en soutenant qu'il n'avait fait qu'exécuter les décrets de la convention, et, lorsqu'on fut arrivé au 4e chef d'accusation, vols et dilapidations, l'assemblée refusa d'entendre la suite du rapport en déclarant que Le Bon s'était pleinement justifié à cet égard. Il n'en fut pas moins traduit devant le tribunal criminel d'Amiens. Pendant les 14 mois de captivité qu'il eut à subir, il écrivit à sa femme une série de lettres qu'a recueillies et publiées en 1815, M. Emile Le Bon, leur fils, juge d'instruction à Chalon-sur-Saône. On y trouve ce passage : " O mon amie, ne dis plus que je vais mourir, je vais commencer une nouvelle vie dans tous les coeurs dévoués à la République. "

Condamné à mort, il fut exécuté à Amiens le 14 octobre 1795
Le tribunal criminel avait jugé sans appel en vertu de la loi du 12 prairial ; vainement Le Bon demanda à profiter du bénéfice de la Constitution qui venait d'être achevée et à être autorisé à se pourvoir en cassation : la Convention passa à l'ordre du jour.

Michaud = Biographie des hommes vivants - Paris, Michaud, 1818, T. IV p.

Germaine Elisabeth Régnier femme du fameux conventionnel Lebon, naquit à Saint Pol en Picardie. Elle accompagna son mari dans toutes ses missions en 1793 et prit une grande part à ses opérations révolutionnaires. Guffroy rapporte dans son Histoire des crimes de Joseph Lebon, une conversation qu'elle eut avec l'accusateur public, en arrivant à Arras avec son mari et qui caractérise bien ces temps désastreux. Cette femme, dont l'éducation avait été la plus négligée, endoctrinait elle-même les jurés et se répandait en injures grossières contre ceux qui paraissaient hésiter. Guffroy ajoute, d'après des pièces officielles, que, pendant son séjour à Arras, elle parut plusieurs fois au balcon de la comédie, au moment où se faisaient les exécutions ; que souvent elle assistait aux débats du tribunal, où elle se plaçait, comme son mari, en face des jurés ... etc.

Cette femme habite encore aujourd'hui (1818) le département du Pas de Calais.

Biographie moderne, 2e édition, Leipzick, chez Paul Jacques Besson, 1806. T. III. p. 113 =

Joseph Le Bon, né à Arras, entra dans la Congrégation de l'Oratoire, qu'il quitta à la suite de démêlés avec ses supérieurs et revint dans sa patrie, où il se lia avec Robespierre et Guffroy à l'époque de la révolution. Promu ensuite à la cure de Neuville près Arras, son presbytère devint l'asile de son père et de sa famille, réduits à l'indigence.

Nommé maire d'Arras après le 10 août, il fit arrêter et chasser de la ville les commissaires envoyés par la commune de Paris pour justifier les massacres de septembre et inviter les autres villes à en faire autant. Il fut ensuite appelé aux fonctions de procureur gén. syndic du département.

Après le 31 mai, il se rendit, comme suppléant à la Convention. Envoyé en octobre 1793 en mission dans son département, il mit d'abord en liberté les détenus aristocrates, fit arrêter qqs jacobins qui prêchaient la terreur et fut dénoncé par eux et par Guffroy comme un modéré et un homme d'incapable d'exécuter des mesures de salut public. Mandé au comité de salut public, il y reçut de vifs reproches et promit de pousser vigoureusement le système de la terreur. Il revint dans sa patrie, qu'il couvrit en effet de sang et de proscription. Alors, dit Prudhomme, il fit parade tout à la fois d'apostasie, de libertinage, de cruauté et se vanta d'avoir acquis une réputation incomparable de scélératesse parmi les commissaires de la convention. Chaque jour, après son dîner, il assistait au supplice de ses victimes, et il le suspendit une fois pour leur lire la gazette. Il fit placer un orchestre près de la guillotine et ordonna au tribunal qu'il dirigeait, de juger à mort tous ceux qui étaient distingués par leurs richesses ou par leurs talents. On le vit assister aux jugements, annoncer une fois d'avance la mort de ceux qu'il voulait que l'on condamnât et destituer les jurés qui se permettaient de montrer la moindre pitié. Dans la salle de spectacle il employait les entr'actes à mettre le sabre à la main et à prêcher la loi agraire. « Sans-culottes, dit-il un jour, dénoncez hardiment, si vous voulez quitter vos chaumières ; c'est pour vous qu'on guillotine.
« Vous êtes pauvres, n'y a-t-il pas près de vous quelque noble, quelque riche, quelque marchand ? dénoncez donc et vous aurez
« sa maison. »

L'une de ses proclamations portait que le village d'Achicourt serait rasé, si les femmes, les baudets et les provisions de cette commune cessaient un jour d'arriver à Arras. Son amusement était d'intimider les femmes en tirant à leurs oreilles des coups de pistolet ; et il recommandait aux unes et aux autres de ne point écouter leurs maris ou leurs mères et de suivre en toutes occasions leurs désirs. Entouré de jeunes enfants, il leur apprit à écouter ce que disaient leurs pères et à venir les lui dénoncer.

Quelque temps avant le 9 thermidor an II. (27 juillet 1794) Le Bon fut dénoncé à la Convention ; mais, le 9 juillet, Barère prit sa défense, il convint que ses formes avaient été acerbes (ce mot est devenu célèbre) ; mais il déclara qu'il avait sauvé Cambrai menacé par l'ennemi et la Convention passa à l'ordre du jour.

Dénoncé de nouveau le 2 août 1794 par la commune de Cambrai, il essaya vainement de repousser cette accusation et sur la demande de Legendre il fut décrété d'arrestation. Bientôt après, sa mise en jugement fut réclamée par Guffroy, Raffron, Courtois, André Dumont, Delcoy, etc. ; mais ce ne fut que le 7 mai 1795 qu'une commission de 21 membres fut chargée d'examiner sa conduite. Quirot, qui en était rapporteur, proposa le 19 juin le décret d'accusation le 2 juillet Le Bon fut entendu et dans sa défense, qui fut longue, il nia la plupart des faits contenus au rapport, atténua beaucoup les autres et reprocha vivement à la Convention de le poursuivre pour n'avoir fait qu'exécuter ses lois.

Le 10 juillet, après une séance permanente, le décret d'accusation fut prononcé et le 17 il fut traduit au tribunal criminel du département de la Somme qui le condamna à mort le 9 octobre suivant. Il eut assez de présence d'esprit pour s'écrier, lorsqu'on le revêtit de la chemise rouge : « Ce n'est pas moi qui doit l'endosser, il faut l'envoyer à la Convention dont je n'ai fait qu'exécuter les ordres. »

Arnault : Biographie nouvelle des contemporains, Paris, Babeuf, 1823, T. XI. page 171 =

Joseph Le Bon, membre de la Convention nationale, naquit à Arras, département du Pas de Calais, vers 1765. Quoique appartenant à une famille pauvre, il fit de bonnes études, prit les ordres et entra dans la Congrégation de l'Oratoire. Des démêlés avec ses supérieurs l'éloignèrent de la société ; il devint professeur de rhétorique à Dijon (Erreur) et dès le commencement de la révolution il fut pourvu de la cure de Neuville : son presbytère servait d'asile à presque tous ses parents. Ses liaisons avec Robespierre, St Just et Lebas, ses compatriotes, l'entraînèrent hors de la route qu'il avait d'abord paru vouloir suivre.

Il se maria, et l'on croit que sa femme vit encore (1823)

Maire d'Arras en 1791, puis procureur syndic du département de Pas de Calais, il fut nommé, en septembre 1792, député suppléant à la Convention nationale, où il ne prit séance qu'après le procès du roi.

Au mois d'octobre 1793, il se rendit en qualité de commissaire de la Convention dans le département du Pas de Calais qui l'avait élu. Cette première mission où il se montra assez modéré le fit accusé de fédéralisme par Guffroy qui, plus tard, le dénonça comme terroriste. Mandé au comité de salut public, il se justifia et repartit bientôt avec des sentiments de violence que secondèrent trop bien les pouvoirs illimités qu'il avait reçus.

La conduite qu'il tint à Arras fut tellement atroce qu'après la chute de Robespierre il fut dénoncé à la Convention de toutes parts et par tous les partis. Le comité de salut public, dont il avait été l'agent le plus dévoué, le défendit et Barère, au nom de ce comité, déclara que Le Bon avait pris « des mesures un peu acerbes », mais voulues par les circonstances. Maintenu dans sa mission proconsulaire, il continua à mériter les éloges des plus violents terroristes.

Les temps étaient heureusement changés ; il fut décrété d'accusation et arrêté. Le 19 juin 1795, Quirot, comme rapporteur de la commission chargée d'examiner la conduite de cet odieux proconsul, proposa sa mise en accusation après avoir développé dans son rapport les assassinats juridiques, l'oppression des citoyens, les vengeances particulières, les vols et les dilapidations dont il s'était rendu coupable.

Le Bon, dans sa défense, nia la plupart des faits, atténua une partie des autres et reprocha à ses collègues des poursuites auxquelles il n'avait donné lieu que pour avoir suivi trop fidèlement leurs instructions. « Je ne viens pas, dit-il, justifier l'enthousiasme, l'exagération auxquels je me suis livré ; si la mort m'est donnée de préférence à beaucoup d'autres qui, comme moi, ont été égarés, je demande au moins qu'on ne me réserve pas un privilège d'infamie. » -

Traduit au tribunal criminel du département de la Somme, il fut condamné à mort et exécuté le 13 Vendémiaire an IV, (5 octobre 1795) ayant à peine 30 ans.

Le Bon est un de ces êtres hideux qu'enfantent les orages politiques, comme pour donner à la fois des leçons terribles à ceux qui provoquent et à ceux qui accomplissent les révolutions.

Nous nous sommes peu étendus dans cette notice, parce que l'imagination se fatigue bien vite au récit des cruautés et des turpitudes de toute espèce et que la dernière partie de la vie de Le Bon n'est qu'un assemblage monstrueux de toutes les passions qui peuvent dégrader l'homme.

Feller = Biographie universelle, Paris et Besançon, 1849 in 8° T. V. p. 171 =

Joseph Le Bon, conventionnel, un des révolutionnaires les plus féroces, naquit à Arras en 1765 d'une famille pauvre et fit de bonnes études dans sa ville natale. Admis dans la congrégation de l'Oratoire, il reçut les ordres et se fit remarquer par la régularité de ses moeurs et sa ferveur religieuse.

Après avoir professé la rhétorique à Beaune, il eut avec ses supérieurs quelques démêlés à la suite desquels il quitta sa congrégation et fut nommé curé constitutionnel de Neuville Vitasse. Quoique partisan zélé de la Révolution, il se montra d'abord ennemi de tous les excès. Nommé maire d'Arras, puis procureur-syndic, il se prononça contre l'attentat du 10 août et chassa les commissaires envoyés par la commune de Paris pour justifier les massacres de septembre.

Député suppléant du Pas de Calais à la Convention, il ne siégea dans cette assemblée qu'après la mort de Louis XVI. Envoyé en mission dans son département, il fut dénoncé par son collègue Guffroy comme incapable d'exécuter les mesures de salut public et reçut de vifs reproches sur sa conduite pusillanime. Ces reproches produisirent leur effet. De retour à Arras, il y établit un tribunal révolutionnaire, dont il nomma les juges et les jurés, parmi lesquels figuraient son beau-frère et trois oncles de sa femme. (Le Bon fut un des premiers ecclésiastiques qui renoncèrent au célibat.) et tous les hommes sanguinaires qu'il put réunir. Quelque soumis que fussent ces juges, il lui arriva de casser leurs arrêts et d'envoyer le soir à l'échafaud ceux qu'il avait acquittés le matin. Vêtu comme un homme de la lie du peuple, il parcourait les rues agitant un sabre nu et effrayant les femmes et les enfants de ses fureurs. Il s'installa successivement dans les maisons des plus riches citoyens qu'il avait fait condamner à mort.

un des plus paisibles habitants fut envoyé à l'échafaud, parce qu'il avait un perroquet, dans le jargon duquel les agents de Le Bon avaient cru reconnaître les mots de Vive le roi. On parla sérieusement de guillotiner le perroquet lui-même et la femme de Le Bon put seule le sauver en promettant de lui apprendre à dire : Vive la Montagne !

Il fit tout à la fois parade d'apostasie, de libertinage, de cruauté et se vanta d'avoir acquis une réputation incomparable de scélératesse parmi les commissaires de la Révolution. Chaque jour, après son dîner, il assistait au supplice de ses victimes. Un jour, il fit suspendre l'exécution d'un malheureux, déjà lié sur l'échafaud, pour lui faire donner lecture des nouvelles qu'il venait de recevoir de l'armée, « afin qu'il pût annoncer chez les morts les triomphes de la république. » Dans les spectacles, il remplissait les entr'actes par de ridicules prédications et excitait le peuple au meurtre et au pillage. Il enseignait aux valets à dénoncer leurs maîtres ; aux femmes, leurs maris ; aux enfants, leurs pères et mesurait les récompenses sur l'importance de la dénonciation. En un mot, il n'est peut-être pas de forfait dont ce monstre n'ait eu la pensée et de la pensée à l'exécution il n'y avait point d'intervalle.
Dénoncé, mais toujours protégé par ses confrères, il échappa trois fois à la peine due à ses crimes.
Le 9 thermidor vint mettre fin à ses fureurs ; à peine était-il rentré dans le sein de l'Assemblée, qu'une députation des habitants de Cambrai vint l'accuser à la barre : aussitôt un cri de réprobation s'éleva contre lui. Vainement Le Bon tâcha de se justifier. Décrété d'accusation le 27 juillet 1795, il fut traduit au tribunal criminel de la Somme et condamné à mort le 5 octobre suivant, le jour même où son parti triomphait à Paris, et lorsqu'un décret d'amnistie allait l'absoudre de ses forfaits. Ivre d'eau-de-vie à l'instant où on le conduisit au supplice, ce misérable avait encore conservé assez de présence d'esprit pour s'écrier lorsqu'on le revêtit de la chemise rouge : « Ce n'est pas moi qui devrait l'endosser ; il faudrait l'envoyer à la Convention, dont je n'ai fait qu'exécuter les ordres. » Il n'était âgé que de 30 ans.

Guffroy a laissé les Mémoires secrets de J. Lebon et de ses complices. Paris 3 vol. in 8.

Quérard = La France littéraire, Paris, Didot, 1833, T. IV. p. 22.

— Le Fléau des dilapidateurs de la République française, ou la justification du citoyen J. J. Lebon 1798, in 8°

Notes J. Le Bon

Né à Arras - 25/09/1765

Humanités et rhétorique à Arras (collège) : depuis 1777

Tonsuré - Noël 1781

15 octobre 1782 - Entré à l'Institution de Paris (et non Juilly, erreur p. 10)

Admis comme confrère

30 octobre - Institution à Paris

1782-83 - Collège de Beaune - 6e à 2e (régent)

1783-88 - Ordonné sous-diacre à Chalon-sur-Saône

7 avril 1788. Beaune. Diacre à Mâcon le 5/12/88.

1788-89 - Quitte l'Oratoire le 19 août 89.

Pourtant ordonné prêtre à Châlon le 4/12/89 (??)

Renvoyé de l'Oratoire - (6 juin 90)-

27 mars 91 - Curé constitutionnel de Neuville-Vitasse -

La Semaine Littéraire

Vieilles Maisons, Vieux Papiers

Infatigablement M. Lenôtre poursuit ses belles études sur le Paris révolutionnaire. La troisième série de *Vieilles Maisons, Vieux Papiers*, qu'il nous offre aujourd'hui, est une sorte de galerie de portraits très curieux et présentés sous un jour réellement nouveau.

I

Des femmes d'abord, de ces femmes qui vivent quelques jours dans l'horreur ou dans le sublime avec une telle intensité qu'elles y usent d'un seul coup, sans compter, toute l'énergie qui eût fortifié une longue existence. Brusquement sorties de l'ombre, elles y retombent brusquement et meurent dans un silence profond.

Dans l'horreur, il faut citer d'abord *Mimie*, l'épouse de Joseph Le Bon, « cette hyène plus honnie que le proconsul lui-même » ; puis *Bonne-Jeanne*, la louve à Fouché ; enfin Angélique, la première femme de Billaud-Varenne.

Plus touchante, presque inconsciente, apparaît Babet Duplay, qui appelait Robespierre *Bon-Ami*, échangeait des propos d'amour avec Le Bas parmi les tricoteuses et les aboyeurs.

Toutes ces femmes jugeaient les hommes cruels qu'elles aimaient « excellents et sensibles ». Et la Terreur vécut en leur mémoire comme un doux souvenir de vanité satisfaite et de triomphant amour.

A ces amoureuses d'homme de sang, M. G. Lenôtre a opposé cette joyeuse et charmante Mme de Villirouet, qui se fit avocat de son époux émigré et obtint son acquittement. Puis Mlle de Cicé, réellement sublime celle-ci. Chaque jour, en pleine terreur, sans cacher son nom noble et ses aristocratiques parentés « elle s'en allait trottinant, jusqu'à l'extrémité des faubourgs en quête de malades à soigner, aussi bien chez les patriotes à carmagnole que dans les cachettes des royalistes proscrits ».

Enfin, voici Mme Bouquey « une de ces femmes braves qui courent au malheur comme les soldats courent au canon ». Elle cache les girondins dans une fosse à trente pieds sous terre. Et, n'ayant droit qu'à une livre de pain par jour, elle trouve moyen de nourrir « sa nichée d'enfants ».

II

Je mentionne seulement des pages intéressantes sur Henriot et Santerre, généraux-fantoches de la rue, sur la mort de Roland, sur celles de Barbaroux, de Pétion et de Buzot. Ceux-ci, « sans guide, sans chaussures, les pieds en sang, cachés pendant le jour dans des granges isolées, se traînant la nuit, évitant les villages, demeuraient cependant convaincus que leurs misérables personnalités, fourbues et traquées, incarnaient toute la représentation nationale ».

« Pour Roland, sa vraie mort — remarque l'historien — date du jour où sa femme lui fit l'aveu de son amour pour Buzot ». Et Mme Roland, excusée et pardonnée, n'en constatait pas moins que *le vieil oncle* (son mari) baissait d'une manière effrayante. »

III

Aussi bien que le plus habile romancier, M. Lenôtre sait nous décrire l'aventureuse existence de « Caches et de Cligne-Musette », de ces proscrits qui, mis hors la loi, se firent chouans et bandits. Traqués, ils échappent aux gendarmes et aux douaniers par des « chemins de couleuvres ». Amoureux du péril, aptes à tous les rôles, à l'aise sous tous les déguisements, ils attaquent les diligences et font le coup de feu contre les bleus. Tel en sa jeunesse Limoelan, complice en l'affaire de la machine infernale, et qui mourut prêtre aux Etats-Unis, en odeur de sainteté. Tel Armand de Chateaubriand. Tel le chevalier Brulart.

Ce dernier, aide de camp de Frotté, après s'être hautement vanté d'enlever Bonaparte et de couper les oreilles de Murat, sut, « combinant la menace et l'alibi », mettre impunément la police de l'Empire aux abois. Le plus curieux fut que Napoléon prit le défi au sérieux. Et, pendant plus de quinze ans, épouvantail et cauchemar des mouchards, Brulart, partout présent et nulle part visible, put se réjouir des transes de ses ennemis. Au demeurant, il vivait assez paisiblement, possédant un tour et employant ses loisirs « à fabriquer des ronds de serviettes ».

IV

M. G. Lenôtre excelle à saisir l'imprévu et l'inconnu de la vie des hommes que nous croyons connaître le mieux. Et presque toujours il découvre cet imprévu et cet inconnu *effarants* dans le contraste entre la vie politique et la vie intime. Tel tribun féroce et terrible en place publique est au demeurant un amoureux timide, un époux soumis, un père plein de sollicitude. Tel bourgeois important et considéré, placide et reposé tout le jour à son comptoir, de nuit, à la tête d'une bande, saccagera les fermes, égorgera les passants.

« Ces âmes louches, féroces, avaient d'étranges douceurs », écrit M. Lenôtre. Et il cherche à s'expliquer ces anomalies.

Qu'une masse de bonnes gens se soient accommodés de la Révolution, l'historien se l'explique par ce fait que cette Révolution apportait une occasion inespérée et sans cesse renouvelée de distractions à toute une partie de la société privée d'amusements. « C'étaient mille portes ouvertes sur les aventures, la nouveauté, l'indépendance, le roman. » Que cette même multitude ait docilement et tacitement accepté la Terreur, l'historien se l'explique encore en ce que le peuple agissait à

l'aveuglette et sans rien comprendre aux imbroglios précipités qui faisaient aujourd'hui des parias des héros de la veille. Mais comment expliquer qu'un sanguinaire Le Bon fût un père tendre ; le terrible Fouché un bon petit homme de ménage, et Billaud-Varenne, un époux adorable et adoré ?

M. Lenôtre est parfois dans le doute, tenté de conclure avec M. de Bonald : « Des sottises faites par des gens habiles, des extravagances dites par des gens d'esprit, des crimes commis par d'honnêtes gens, voilà toute la Révolution. » Mais, outre que les crimes furent ici plutôt commis par des voleurs et des assassins professionnels, le mot de Bonald n'explique rien.

Et M. Lenôtre se demande : « Sont-ce donc des inconscients, des fous ou des comédiens ? »

Pour ma part, je ne juge ces hommes ni fous ni inconscients. Tous ou presque tous prirent soin de noter minutieusement et maintes fois leurs impressions. Les exemples abondent où ils se rendent minutieusement compte de ce qu'ils éprouvent. Ils avouent que les exécutions, par la terreur même qu'elles inspirent, préparent les vrais sans-culottes à « ressentir plus vivement les douces émotions de la Nature et de la sainte Fraternité », et que « le choc des sensations opposées et diverses donne à l'âme un plus doux frémissement ». Et, plus ou moins psychologiques, ce sont peut-être là des aveux de tortionnaires, ce ne sont pas des aveux d'inconscients ni de fous.

CHARLES FOLEY.

Nouvelliste de Lyon 12 X 1903

UNE LEÇON D'HISTOIRE

Dans un des derniers numéros du *Temps* M. G. Lenotre publie avec une impressionnante vérité de détails une étude sur Joseph Le Bon, le sinistre Conventionnel qui organisa la Terreur à Arras et à Cambrai où pendant deux années il fut un pourvoyeur de guillotine, d'une cruauté raffinée et méthodique.

Il est nécessaire que de temps en temps ces visions d'épouvante montent de l'oubli de l'Histoire et sortent de l'éloignement trompeur où les mensonges de la politique s'efforcent de les garder. La lecture des pages dont M. Lenotre a puisé les documents aux deux volumes du *Procès de Joseph Le Bon, recueilli par la citoyenne Varlé*, cause un véritable cauchemar et fait surgir dans toute sa frénésie criminelle, dans son cynisme d'horreur et de sang la figure de ce monstre, frappé enfin après Thermidor et dont la tombe fut plus tard reconnue à l'amoncellement des pierres que la vengeance du peuple y jeta.

Un côté intéressant de cette étude c'est qu'elle montre dans deux villes de notre région, à Beaune et à Chalon-sur-Saône, les deux termes extrêmes de la sanglante histoire de Le Bon, non point que ces villes aient eu à souffrir de sa criminelle dictature, mais parce que la première en a été le point de départ et parce que dans la seconde le fils du Conventionnel a passé ses dernières années, hanté des terribles souvenirs attachés à son nom.

C'est à Beaune que le jeune Le Bon, qui venait de recevoir les Ordres et d'être nommé professeur de rhétorique à l'Oratoire de cette ville, se fait connaître par sa foi ardente et la ferveur de son zèle religieux. Il est alors entouré de sympathie et d'estime, mais une faute le fait chasser de la tranquille maison des Pères de l'Oratoire. Le regret haineux de son état perdu, la rancune féroce qu'il gardait à ses concitoyens dont il sentait le mépris monter autour de lui le jetèrent dans la folie révolutionnaire, que plus tard, à Arras, à Cambrai, ses tyranniques pouvoirs de membre de la Convention devaient porter au plus effroyable paroxysme.

Voici, rapportée par M. Lenotre, cette anecdote, simple escapade d'écoliers cependant, qui allait marquer pour Le Bon l'abandon de sa première voie et lui ouvrir le dangereux chemin des faveurs révolutionnaires :

Un jour, — le 19 mai 1790 — ses rhétoriciens s'échappent du collège, attirés par l'annonce d'une fête fédérative à Dijon, — dix lieues de Beaune — une promenade pour des jeunes gens que le P. Le Bon a rompus aux grandes marches. Le P. Sauriat, le supérieur, averti de l'escapade, en rend le P. Le Bon responsable. Sous le coup des reproches, celui-ci exaspéré, hors de lui, s'élance, court pendant trois lieues, — trois lieues en une heure — sous un soleil écrasant, parvient à Nuits, se procure là une voiture, rejoint la bande à Gevrey, l'exhorte, la décide au retour et la ramène à Beaune par cette route dont tous les hameaux portent des noms illustres : Chambertin, Echezeaux, Musigny, Vougeot, Richebourg, Romanée, Saint-Georges, l'Ermitage... allechantes et terribles étapes pour un coureur exténué.

Le soir, quand le professeur Le Bon revint en ville avec ses rhétoriciens, il était dans un état.... inquiétant.

En traversant la place, il détache son collet et le jette au ruisseau ; rentré au collège, il met en pièces son costume d'Oratorien et déclare qu'il n'appartient plus à la Compagnie. Le lendemain, de sang-froid, il tente de revenir sur sa détermination ; mais le scandale a été public ; ses supérieurs lui donnent acte de sa démission et il quitte le collège.

Du tranquille Oratoire de Beaune au sanglant proconsulat d'Arras et de Cambrai, et à l'expiation suprême sur l'échafaud d'Amiens en 1794, les actes de Le Bon sont trop connus pour qu'il faille noter toutes les sinistres anecdotes que M. Lenotre en a retenues.

Après la Terreur, la famille de Le Bon se disperse, passe à l'étranger, change de nom. Une de ses sœurs cependant était demeurée à Arras.

Drame sacré en prose, en
sous la direction de M. G. KABANI
Salle Pleyel, 252, faubourg Saint-Honoré
Durand et Cie, 4, place de la Madeleine

Henriette Le Bon, la plus jeune des sœurs du proconsul, dit M. Lenotre, restait seule, sans moyens d'existence : tous les siens étaient morts ou cachés ; l'horreur qu'inspirait dans Arras le nom qu'elle portait faisait d'elle une réprouvée que nul n'osait employer ou secourir, encore qu'on la sût douce, honnête et très pieuse.

Mais Le Bon avait laissé un fils qui fut élevé en Belgique, revint faire son droit à Paris vers 1817, et M. Lenotre nous le montre obsédé toute sa vie par l'angoissante pensée de l'impossible réhabilitation paternelle.

Tant que dure la Restauration, Emile Le Bon se contient ; il se prépare pour l'avenir ; en 1832, il sollicite un emploi et il est nommé juge d'instruction à Chalon sur-Saône. Il y séjourna trente huit ans. Bon nombre de nos contemporains l'y ont connu. Il vivait seul, avec une domestique, un cerbère, qui défendait sa porte contre les indiscrets ; personne ne se souvient d'être entré chez lui ; il était d'une pruderie extrême, très pauvre, n'ayant pour toutes ressources que son modeste traitement ; il était fermement résigné au célibat, ne voulant pas perpétuer « son nom douloureux ». On le rencontrait par la ville, coiffé d'un chapeau de paille bizarrement garni d'un gland qui pendait sur son dos ; il avait beaucoup de relations et pas un ami ; la plupart du temps silencieux, il était pris, par moment, comme les timides, d'un prurit de conversation ; il se montrait empressé, serviable, avec une nuance d'obséquiosité.

Un de ses collègues racontait qu'au 25 février 1848, assistant, accompagné des autres membres du tribunal, sur le perron du Palais de Justice de Chalon, à la proclamation du nouveau gouvernement, il entendit près de lui une sorte de sanglot étouffé ; il tourna la tête et vit Le Bon, transfiguré, tremblant d'enthousiasme ; soulevant sa toque de sa main frémissante, il poussa un cri triomphal de : « Vive la République ! » Puis, se sentant l'objet de l'attention de ses voisins, il fit un effort et reprit son masque ordinaire de résignation mielleuse. Pourtant, à quelques mois de là, ses chefs durent calmer son zèle ; il croyait les temps révolus et prônait, avec trop de feu, les bienfaits du gouvernement révolutionnaire. Il demanda un avancement qui lui fut refusé. — « Le motif du rejet de mes sollicitations, écrivait-il au ministre, on ne me l'a jamais donné... et je n'avais pas besoin qu'on me le donnât, pas plus que je n'ai besoin de le donner moi-même. »

Toute la vie d'Emile Le Bon se passa, dans un silencieux labeur, à rechercher les documents, les mémoires, les souvenirs qui pouvaient alléger pour l'histoire le fardeau de son nom. Il multiplia des brochures et des notes qui ne trouvaient pas de lecteurs, et le collaborateur du *Temps* raconte ainsi les dernières années, lamentables de détresse morale et d'oubli, de ce fils qui reçut en terrible héritage la mémoire de Joseph Le Bon :

Il vécut encore quelque temps à Chalon où la réduction de ses ressources lui interdisait de nouvelles publications et il souffrait du peu de succès de ses tentatives. Il s'isola davantage, cessa de se montrer dans la société, qui ne le relança point ; il était devenu très pieux : à la messe du matin, dans l'église Saint-Pierre, les fidèles le trouvaient prosterné sur les dalles et l'on disait aux enfants, qui se souviennent en avoir frissonné de peur : « Regardez bien, c'est le fils d'un monstre, qui expie les forfaits de son père. » Un peu avant la guerre, il quitta Chalon et n'y reparut plus. On croit qu'il mourut en 1870, on ne sait où...

49529 **LE BON** (Joseph), oratorien, puis curé constitutionnel, maire d'Arras en 1792, puis député suppléant à la Convention. Il y siégea le 1er juillet 1793 en remplacement de Magniez il est tristement connu par ses missions dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, décapité à Amiens en 1795. — Pièce signée avec deux petites lignes autographes. *Calais*, 23 brumaire (23 novembre 1793), quelques lettres enlevées par la rupture du cachet. *Très rare.* 350 fr.

Curieuse pièce. Arrêté de Le Bon destituant Laboulinière, adjudant-major de la place de Calais, inculpé d'être un aristocrate fieffé ayant un fils émigré. Laboulinière possède, il est vrai, un certificat de civisme visé par la Société populaire mais avant la « régénération » de la dite Société. Le Bon constate que dans la Société aucune voix ne s'est élevée en faveur de Laboulinière.

PLACE DU TROCADÉRO
IVER DU MARÉCHAL
E DE
E DE

L'HUITRE D'HONNEUR D'ARRAS GOBBÉE

Ici Git Dieu merci ! pour ne plus revenir
L'horreur des tems presents, et des tems à venir,

Qui nommera Le Bon, *ce monstre de notre âge,*
De tous les attentats nommera l'assemblage.

Caricature publiée le 21 Vendémiaire an IV
Par Me Poirier, de Dunkerque, avocat
(Archives départementales du Pas-de-Calais)

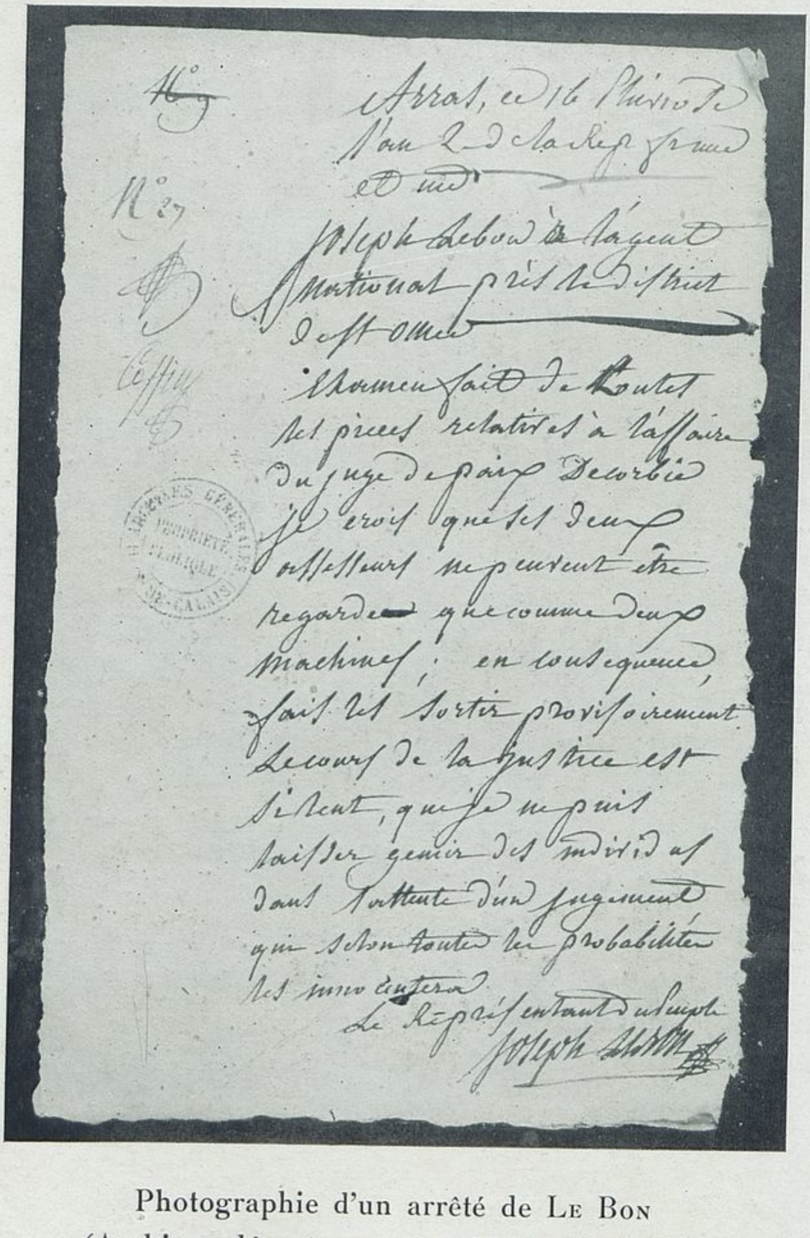

Arras, ce 16 Pluviôse l'an 2 de la Rép. française et ind.

Joseph Lebon à l'agent national près le district de St Omer

Examen fait de toutes les pièces relatives à l'affaire du juge de paix Decorbie je crois que ses deux assesseurs ne peuvent être regardés que comme deux machines; en conséquence fais les sortir provisoirement. Le cours de la justice est si lent, que je ne puis laisser gémir des individus dans l'attente d'un jugement qui selon toutes les probabilités les innocentera.

Le Représentant du peuple
Joseph Lebon

Photographie d'un arrêté de LE BON
(Archives départementales du Pas-de-Calais)

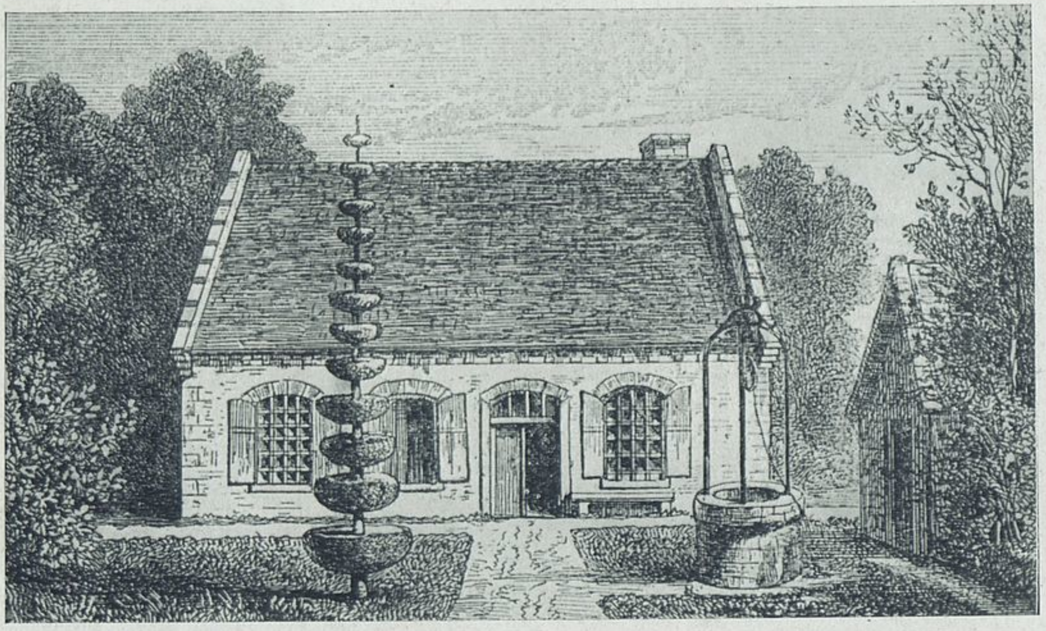

Presbytère de JOSEPH LE BON, à Neuville-Vitasse
Croquis anonyme (Archives départementales du Pas-de-Calais)

Hôtel de Ville d'Arras et Petite Place
avec l'arbre de la Liberté

Croquis anonyme (Archives départementales du Pas-de-Calais)

Place de la Comédie, à Arras
Gravure anonyme
(Archives départementales du Pas-de-Calais)

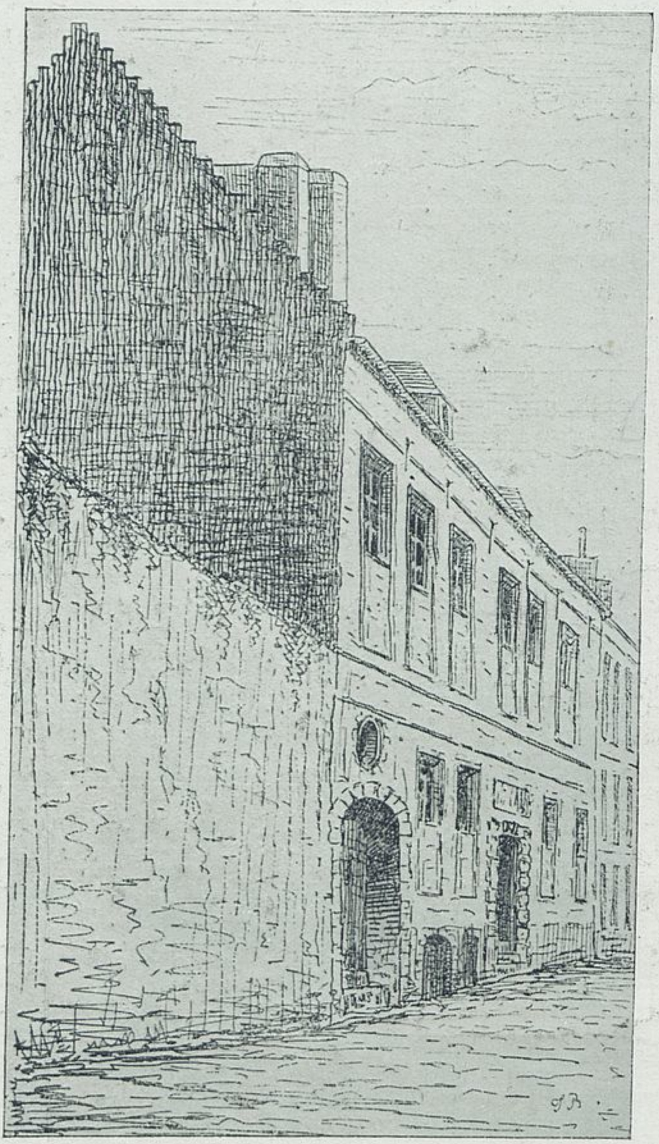

Prison des Baudets, à Arras
Croquis anonyme
(Archives départementales du Pas-de-Calais)

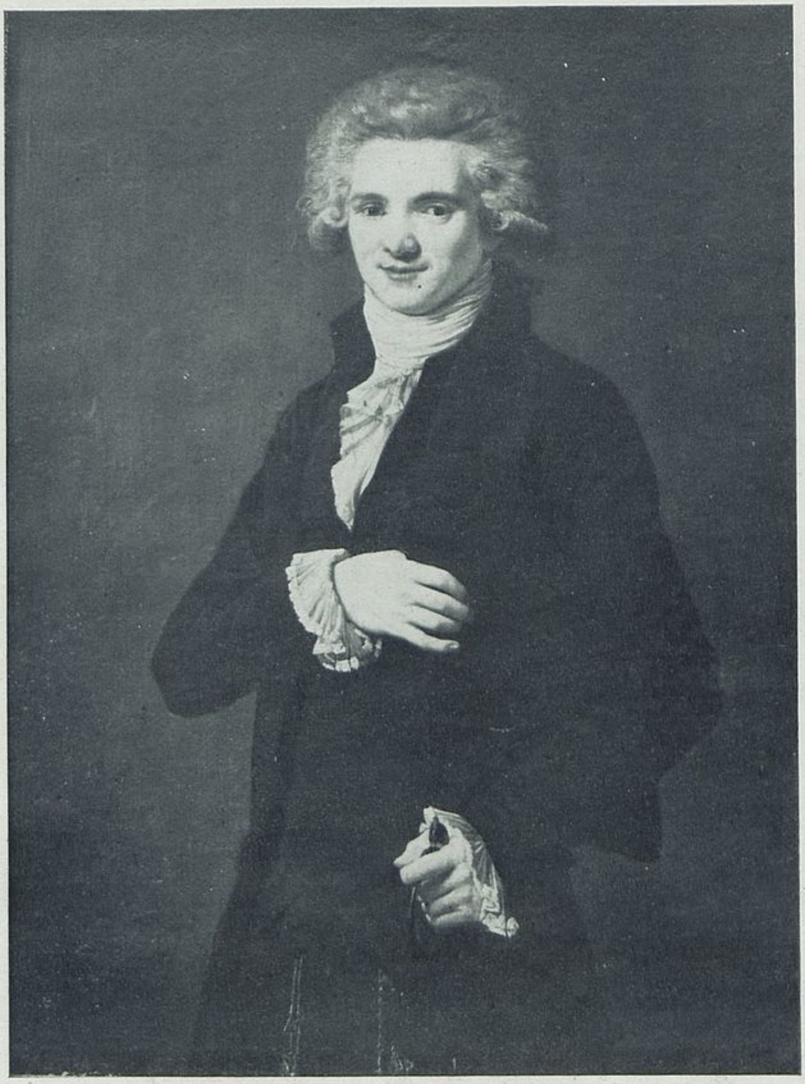

Portrait de MAXIMILIEN DE ROBESPIERRE
Peint par Labille-Guiard (Adelaïde)
(Collection Marcile-Chevrier)
A figuré à l'Exposition sur la Révolution Française
au Musée Carnavalet en 1931

Portrait de Saint-Just
Attribué à David
(Collection du Docteur A. Durny)

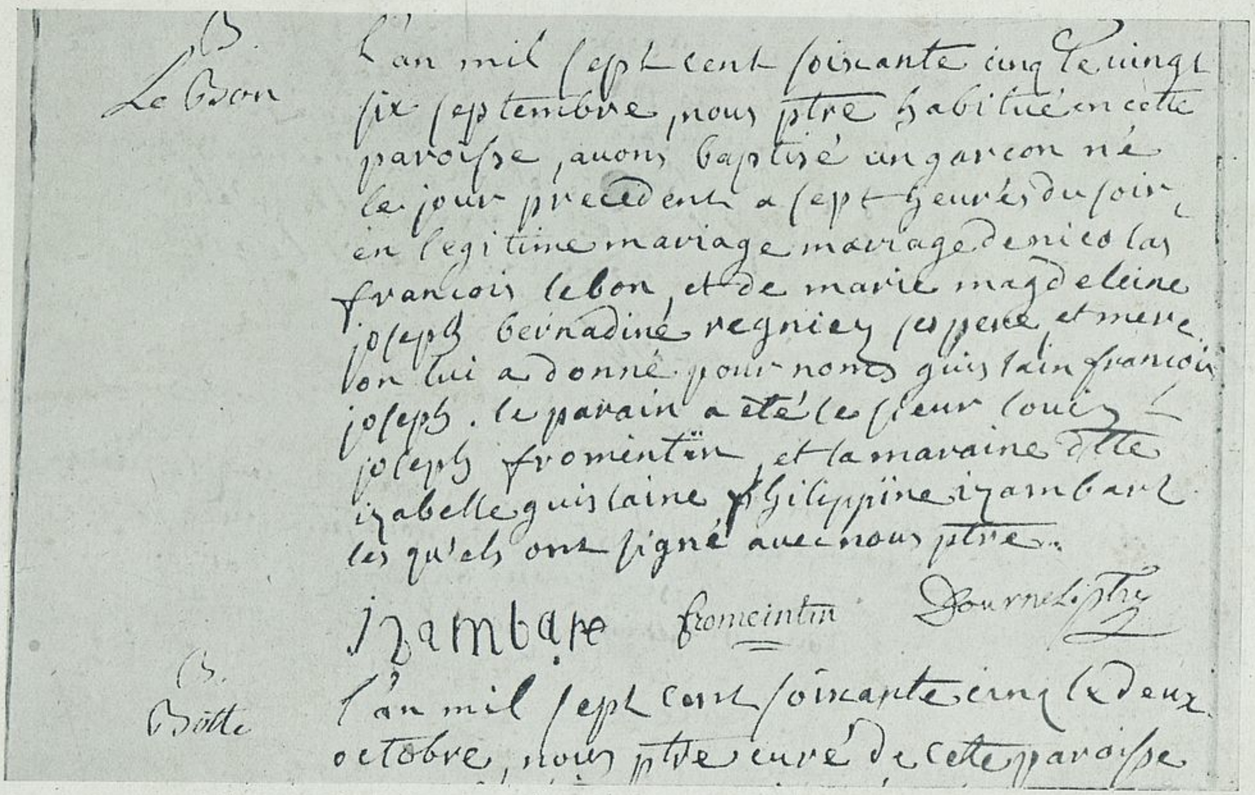

B.
Le Bon

l'an mil sept cent soixante cinq le vingt
six septembre, nous pbre habitué en cette
paroisse, avons baptisé un garcon né
le jour precedent a sept heures du soir,
en legitime mariage mariage de nicolas
francois lebon, et de marie magdeleine
joseph bernadine regnier ses pere et mere
l'on lui a donné pour noms guislain francois
joseph. le parain a été le sieur louis
joseph fromentin et la maraine dlle
izabelle guislaine philippine izambart
lesquels ont signé avec nous pbre.

izambart fromentin Bournel pbre

B.
Botte

l'an mil sept cent soixante cinq le deux
octobre, nous pbre curé de cette paroisse

Acte de baptême de LE BON — Archives municipales de la ville d'Arras

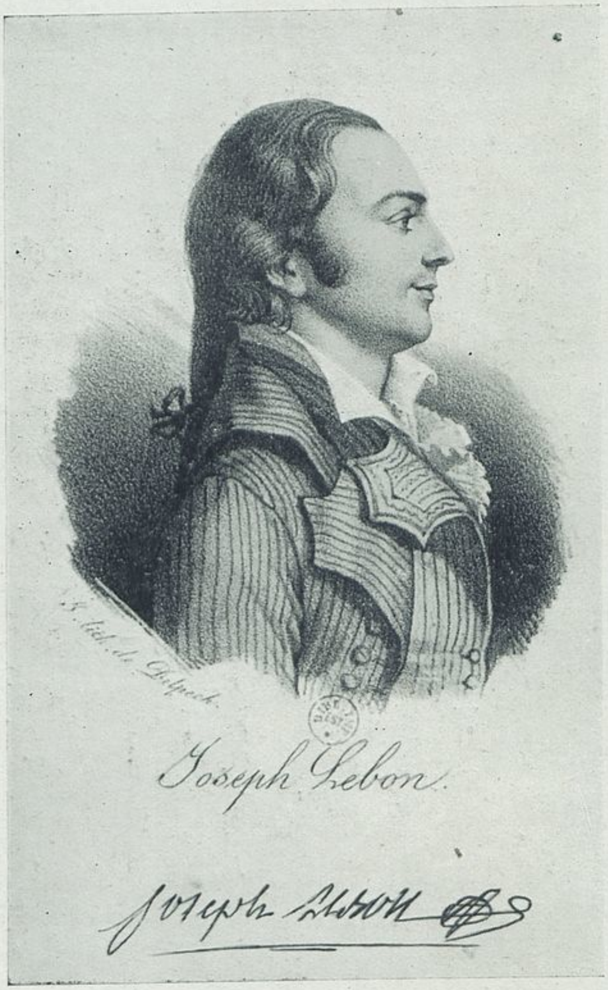

JOSEPH LE BON à son arrivée à la Convention

Lithographie de Delpech (Cabinet des Estampes)

JOSEPH LE BON

Député du Pas-de-Calais, à la Convention Nationale

(Collection de M. le baron de Vinck)

F. Bonneville del. Sculp.

JOSEPH LE BON.

Né à Arras en 1765.

Député du Dép.t du Pas de Calais à la Conv. Nat.le

Condamné à mort et décapité

Paris rue du Théâtre Français N. 4.

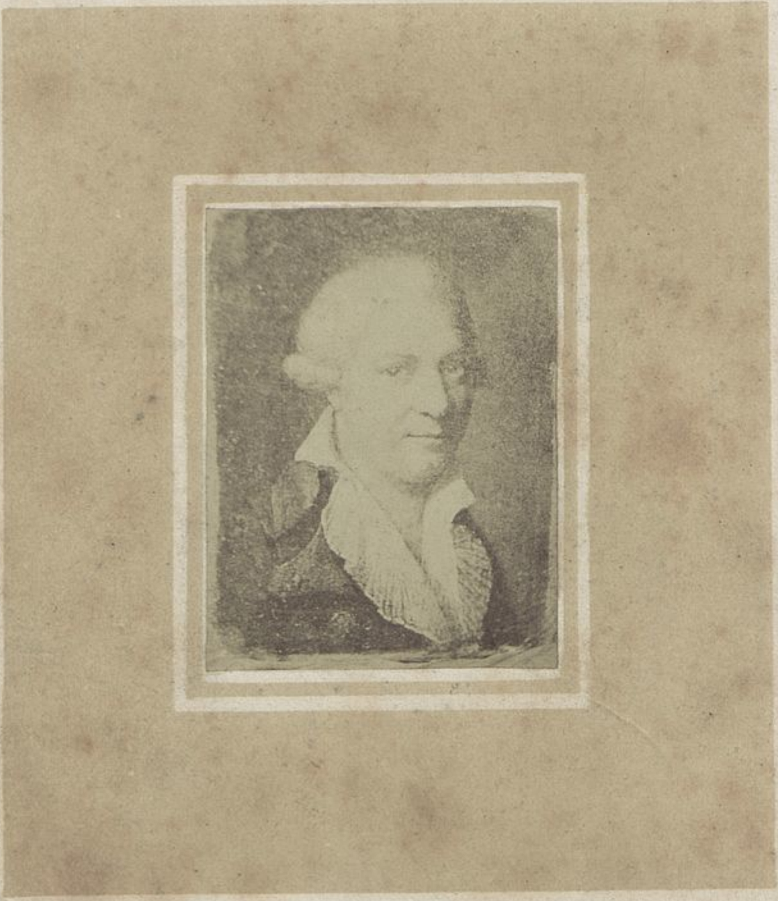

Joseph Lebon

Représentant du peuple

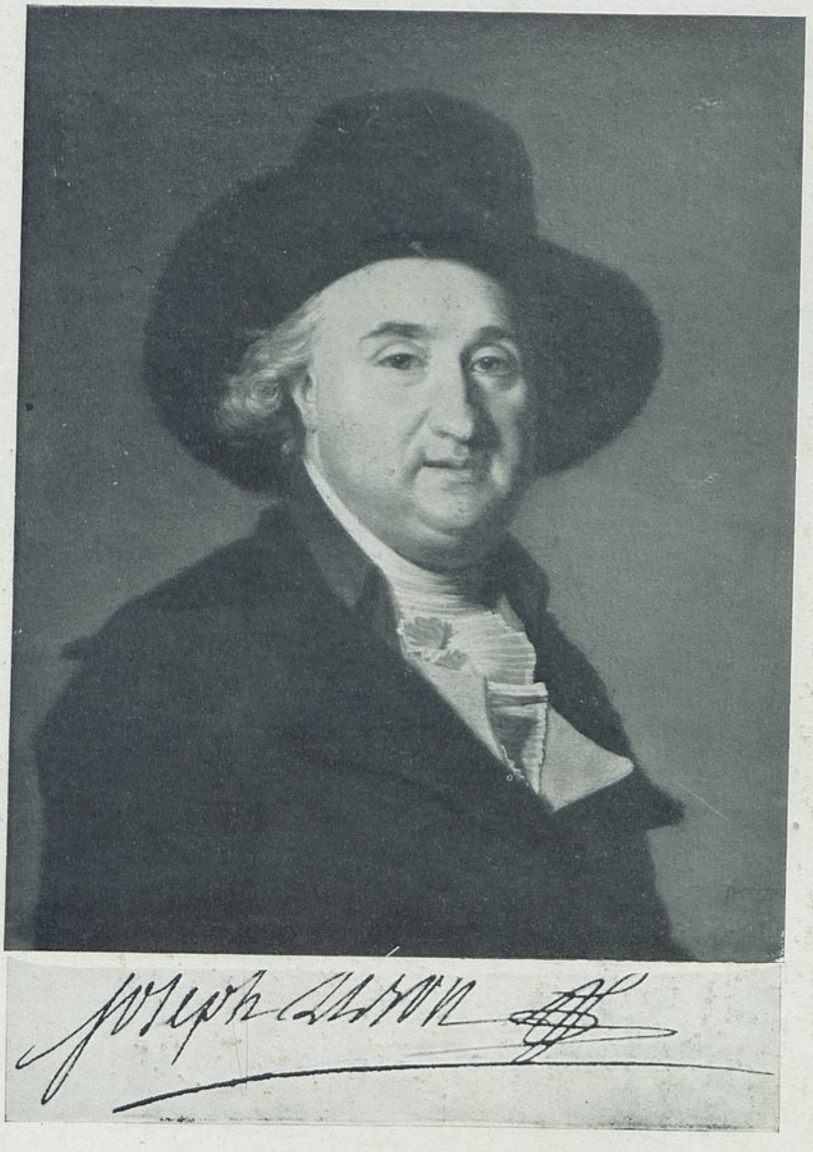

Tableau d'un peintre inconnu fait en 1795
(Musée Carnavalet)

Au-dessous signature paraphée de Joseph Le Bon

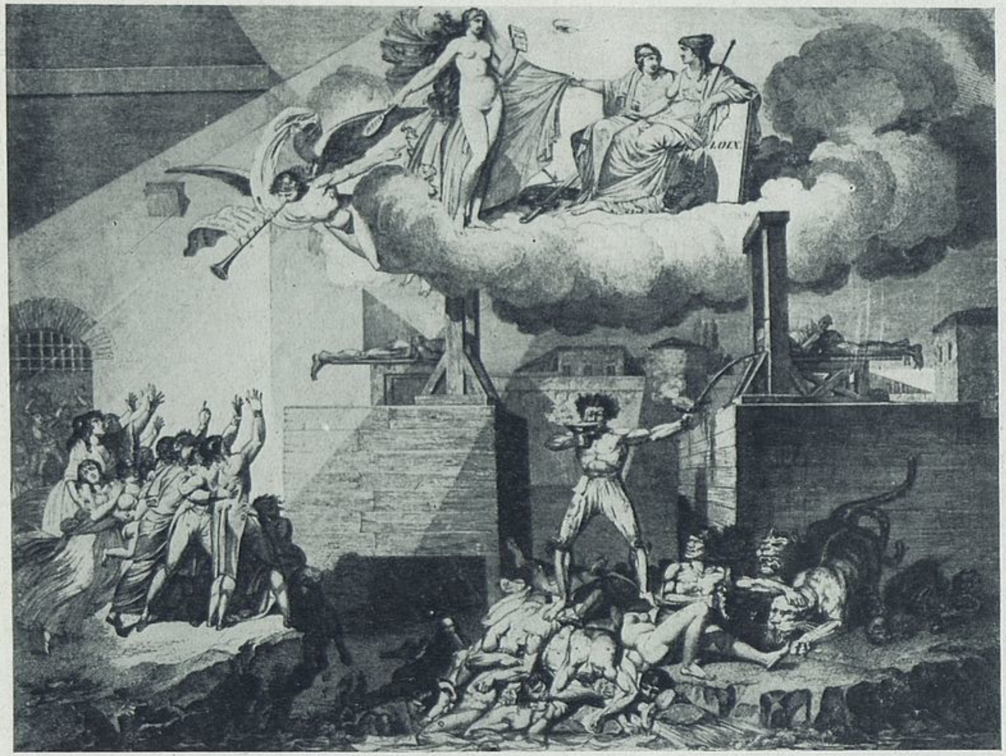

Les formes acerbes de JOSEPH LE BON

Caricature publiée le 13 Mai 1795, par Me POIRIER, de Dunkerque, avocat

(Archives départementales du Pas-de-Calais)

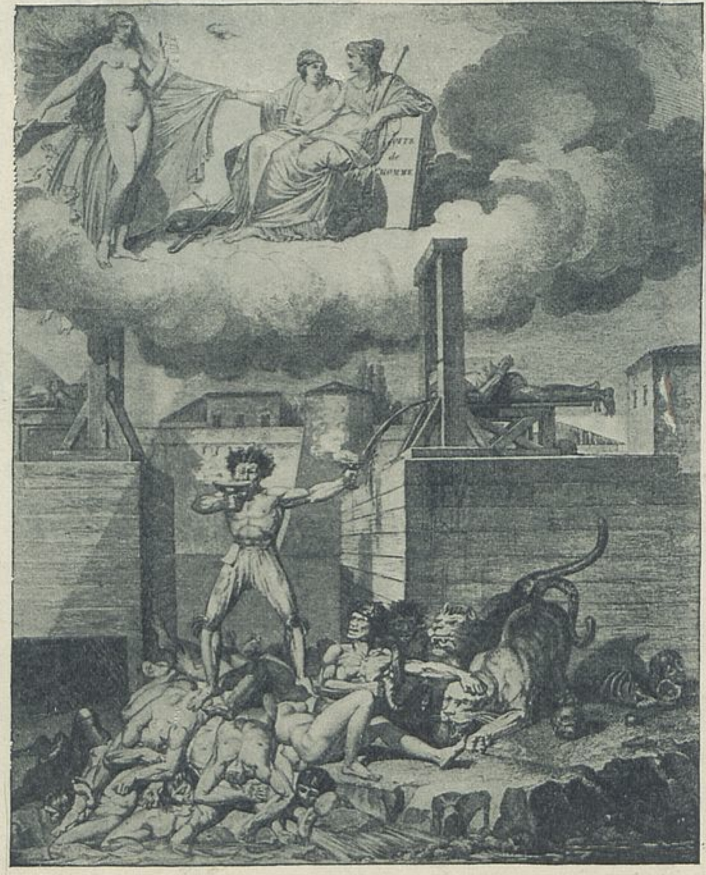

ESTAMPE DITE "LES FORMES ACERBES"

Epoque de la réaction thermidorienne

Allégorie aux crimes de Joseph LE BON (Fragment)

(Collection de M. le baron de VINCK)

LA TERREUR

DANS LE PAS-DE-CALAIS ET DANS LE NORD.

HISTOIRE

DE

JOSEPH LE BON

ET DES

TRIBUNAUX REVOLUTIONNAIRES

D'ARRAS ET DE CAMBRAI

.....Suum cuique...

PAR

A.-J. PARIS

Licencié ès-lettres & Docteur en droit.

ARRAS

CHEZ ROUSSEAU-LEROY, ÉDITEUR, RUE SAINT-MAURICE.

MDCCCLXIV.

PRÉFACE

Les souvenirs que la Terreur a laissés dans les départements du Pas-de-Calais et du Nord se personnifient et se résument dans un homme et dans une institution : Joseph Le Bon et le Tribunal révolutionnaire.

Nous avons essayé de donner à Joseph Le Bon et aux tribunaux révolutionnaires d'Arras et de Cambrai la place qui leur appartient dans l'histoire. Guidé par le seul amour de la vérité, nous avons cherché à rassembler, avant de composer ce livre, des documents dont l'authenticité fût à l'abri de toute contestation. Les sources auxquelles nous avons puisé se classent en trois catégories.

La tradition nous a fourni sur le pastorat de Le Bon, curé constitutionnel de Neuville, des renseignements obtenus sur les lieux mêmes, de la bouche des contemporains, et mis en écrit il y a près d'un demi siècle.

Grâce à la bienveillance de plusieurs bibliophiles, nous avons réuni une collection précieuse de pièces inédites, appartenant à la période révolutionnaire, et les divers ouvrages publiés sur Joseph Le Bon et ses principaux agents. Dans ce nombre, hâtons-nous de le dire, pamphlets et réhabilitation nous ont inspiré, à des titres divers, une égale méfiance ; nous n'avons guère emprunté à ces livres que les pièces justificatives qui les accompagnent. Le Procès de Joseph Le Bon devant le tribunal criminel d'Amiens, imprimé en l'an III, nous a paru mériter une attention exceptionnelle : les témoins à la parole de qui la justice a cru ont assurément le droit de déposer devant l'histoire.

C'est principalement dans les archives que nous avons recherché nos matériaux. A la prison d'Arras, nous avons dépouillé le registre d'écrou de la maison des Baudets, de laquelle tant de victimes sont sorties pour monter à l'échafaud. Au greffe du tribunal civil, nous avons pris des renseignements précis sur les nom, âge, profession, domicile de chacun des trois cent quatre-vingt-douze condamnés que la Révolution a frappés de mort. Les archives du palais de justice de Saint-Omer nous ont fourni les minutes mêmes des jugements rendus par le tribunal révolutionnaire d'Arras. Nous en avons reproduit textuellement les plus considérables ; pour tous les autres, acquittements ou condamnations, nous avons extrait de l'acte d'accusation et de la déclaration du jury les faits incriminés.

Mais il ne suffisait pas de connaître une partie de la vie

Idées des horreurs des prisons d'Arras, ou les crimes de Joseph Lebon et de ses agents. Extrait de l'adresse des habitants d'Arras. Paris, an III in 12

Ce petit livre de 107 pages, œuvre de Poirier de Moutgey qui fut lui-même arrêté, nous retrace avec d'émouvants détails les jours sombres de la révolution à Arras.

Nombreux noms cités.